



Document d'objectifs

Site Natura 2000 « FR4301299 Complexe de la Cluse et Mijoux »

Mars 2013



**SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX
AQUATIQUES DU HAUT-DOUBS**

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR4301299 « COMPLEXE DE LA CLUSE ET MIJOUX »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté
Suivi de la démarche : Luc Terraz, Laure Heinrich

Structure porteuse

Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs

Opérateur

Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Emilie CALVAR

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : ensemble des prestataires des études écologiques, scientifiques et membres associatifs (ci-dessous)

Contribution / Synthèse / Relecture : Geneviève Magnon, Michel Sauret, Michel Haffner, Rémi Clerc, Christophe Guinchard, Françoise Vagneur, Sandra Peroux.

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts (2008) : CBNFC-ORI, Maillefer & Hunziker Espace Nature

Cartographie des habitats forestiers (2008) : CBNFC-ORI, Maillefer & Hunziker Espace Nature

Inventaire de « groupes taxonomiques » (date) : CBNFC-ORI, LPO-FC, L.Beschet, J.Claude

Crédits photographiques (couverture)

Calvar Emilie, février 2014, Point de vue depuis le fort Malher.

Calvar Emilie, février 2014, Le Doubs depuis Oye-et-Pallet.

Référence à utiliser

- CALVAR E. (2014). Document d'objectifs du site Natura 2000 (SIC : FR4301299) « Complexe de la Cluse-et-Mijoux ». Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs. Frasne. 79 p. + annexes.

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPEES A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT

<p>Mesdames, Messieurs les Maires et Adjointes des communes concernées par le site Natura 2000</p>	<p>Les membres des communautés de communes</p>	<p>La Sous-Préfecture Mr Charlot</p>	<p>CBNFC-ORIE Mr Guyonneau Mme Jacquot Mr Mora</p>	<p>Réserve Naturelle Nationale du Lac de Remoray Mr Tissot, Mr Beschet, Mr Claude, Mme Mazuez</p>
<p>La Cluse et Mijoux, Les Fourgs, Les Grangettes, Oye et Pallet.</p>	<p>Du Mont d'Or et des Deux Lacs, du Larmont</p>	<p>DDT du Doubs Mr Didier-Laurent, Mr Chapoulie</p>	<p>CRPF Mme Peroux</p>	<p>Fédération des CEN – Pôle Relais Tourbières Mr Muller</p>
<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes</p>	<p>DREAL Mr Terraz, Mr Carteron, Mme Heinrich, Mme Moussin</p>	<p>Communes forestières de Franche-Comté Mr Diez</p>	<p>Association de pêche Mr Rousset</p>
<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Messieurs les Conseillers généraux du canton de Pontarlier</p>	<p>ONF Mme Vagneur Mr Haffner Mr Clerc Mr Chanal</p>	<p>Fédération de Pêche Mr Cheval Mr Rossignon</p>	<p>ACCA Mr Pellegrini Mr Caretti</p>
<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Les membres et personnels du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs</p>	<p>ONCFS Mr Guinchard, Mr Poirier</p>	<p>Fédération de Chasse Mr Renaud</p>	<p>CPIE Haut Doubs Mme Maire Mr Girod</p>
<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>ONEMA Mr Lambert</p>	<p>LPO Mme Leduca</p>	<p>Office de tourisme Mme</p>
<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Conseil général 25 Mme Ibled Mr Meslin</p>	<p>Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 Mme Kerdoncuff</p>	<p>L'ensemble des agriculteurs présents lors des différentes rencontres Mr Rousselet Mr Thery</p>
<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Confédération paysane 25 Mr Tissot</p>	<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>
<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles Mr Valion</p>	<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPEES A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT.....	3
SOMMAIRE.....	4
NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	5
FICHE D'IDENTITE DU SITE.....	7
MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000.....	9
RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC.....	10
8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau n°1 : Données administratives.....	11
8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	17
8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau 4 : Données abiotiques générales	26
8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau 5 : Grands milieux (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD).....	30
8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau 6 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	34
8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableaux 7, 8 et 9 : Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	38
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS	49
8.2- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS / tableaux 10, 11 et 12 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.....	50
PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION.....	57
PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / TABLEAU 13 : MESURES	58
Propositions de mesures de gestion / CHARTE NATURA 2000 DU SITE	67
SUIVI	70
8.4- SUIVI : tableau 14 : SUIVI DES mesures.....	71
8.4- SUIVI : Tableaux 15, 16, 17 : suivi de la gestion des habitats naturels et des espèces.....	74
CONCLUSION	77
BIBLIOGRAPHIE	78
ANNEXES	80
G.I.P ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS	95

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 28 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe (http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/barometer/index_en.htm)

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 106 sites pour les deux directives** soit **94 991 000 ha**. Ils couvrent 17,5% de la surface terrestre de l'UE) (EU, 2011) :

- **22 594** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **73 362 000 ha**. Ils couvrent 13,6% de la surface terrestre de l'UE,
- **5 347** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **62 756 000 ha**. Ils couvrent 12% de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesbourg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France (<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/stats>)

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1754 sites pour 12,6 % du territoire métropolitain** soit 6 909 301 ha hors domaine marin qui représente 4 142 503 ha (INPN, 2013) :

- 1 367 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,54 % de la surface terrestre de la France, soit 4 683 234 ha,
- 387 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,93 % de la surface terrestre de la France, soit 4 350 807 ha.

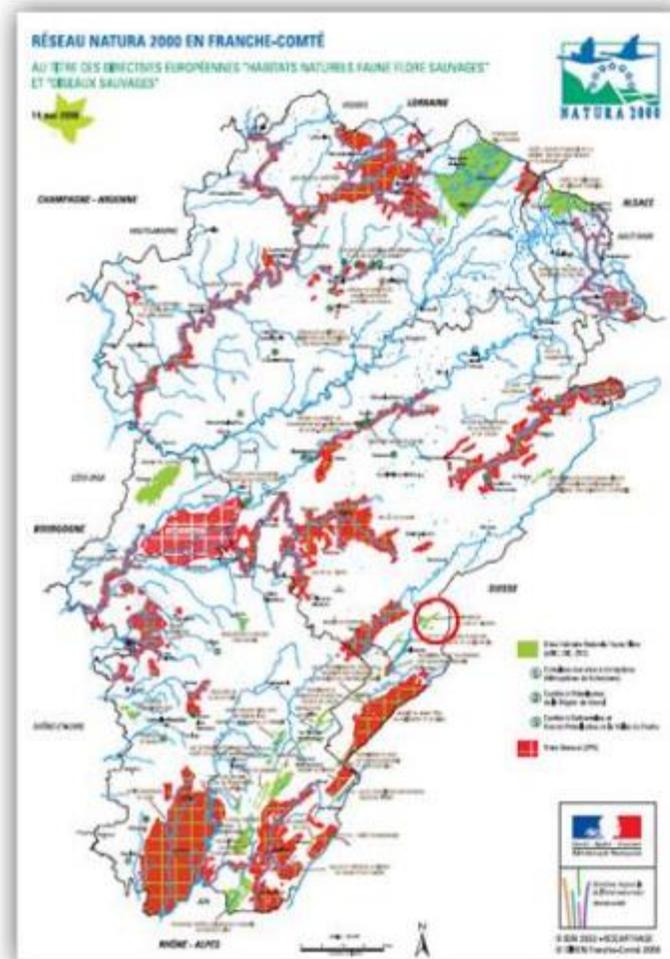
Natura 2000 en Franche-Comté (INPN, 2013)

Le réseau franc-comtois de sites Natura 2000 comprend 79 sites qui couvrent 254 658 ha, soit 15,64 % du territoire régional :

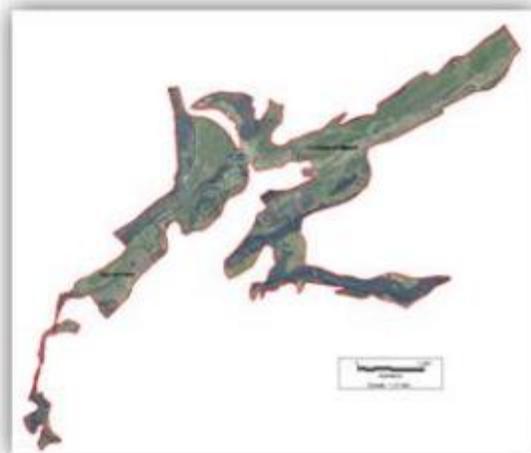
- 49 sites (pSIC et ZSC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 14,41 % de la surface de la région, soit 234 531 ha,
- 30 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 13,86 % de la surface de la région, soit 225 575 ha.



Localisation de la région Franche-Comté
au sein du réseau des sites Natura 2000 en France



Localisation du site « Complexe de la Cluse-et-Mijoux »
au sein du réseau des sites Natura 2000 en Franche-Comté



Contour du site Natura 2000
« Complexe de la Cluse-et-Mijoux »

Carte de localisation
du site Natura 2000

FICHE D'IDENTITE DU SITE

La fiche d'identité de chaque site est rédigée d'après les informations issues du FSD (voir modèle ci-après) avec une carte du périmètre obligatoire à placer en page de gauche.

Nom officiel du site Natura 2000 : Complexe de la Cluse et Mijoux

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) ou/et date de l'arrêté de la ZPS : 31/03/1999

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4301299

Aire biogéographique : Continentale

Localisation du site Natura 2000 : région Franche-Comté

Localisation du site Natura 2000 : département du Doubs

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 819 ha

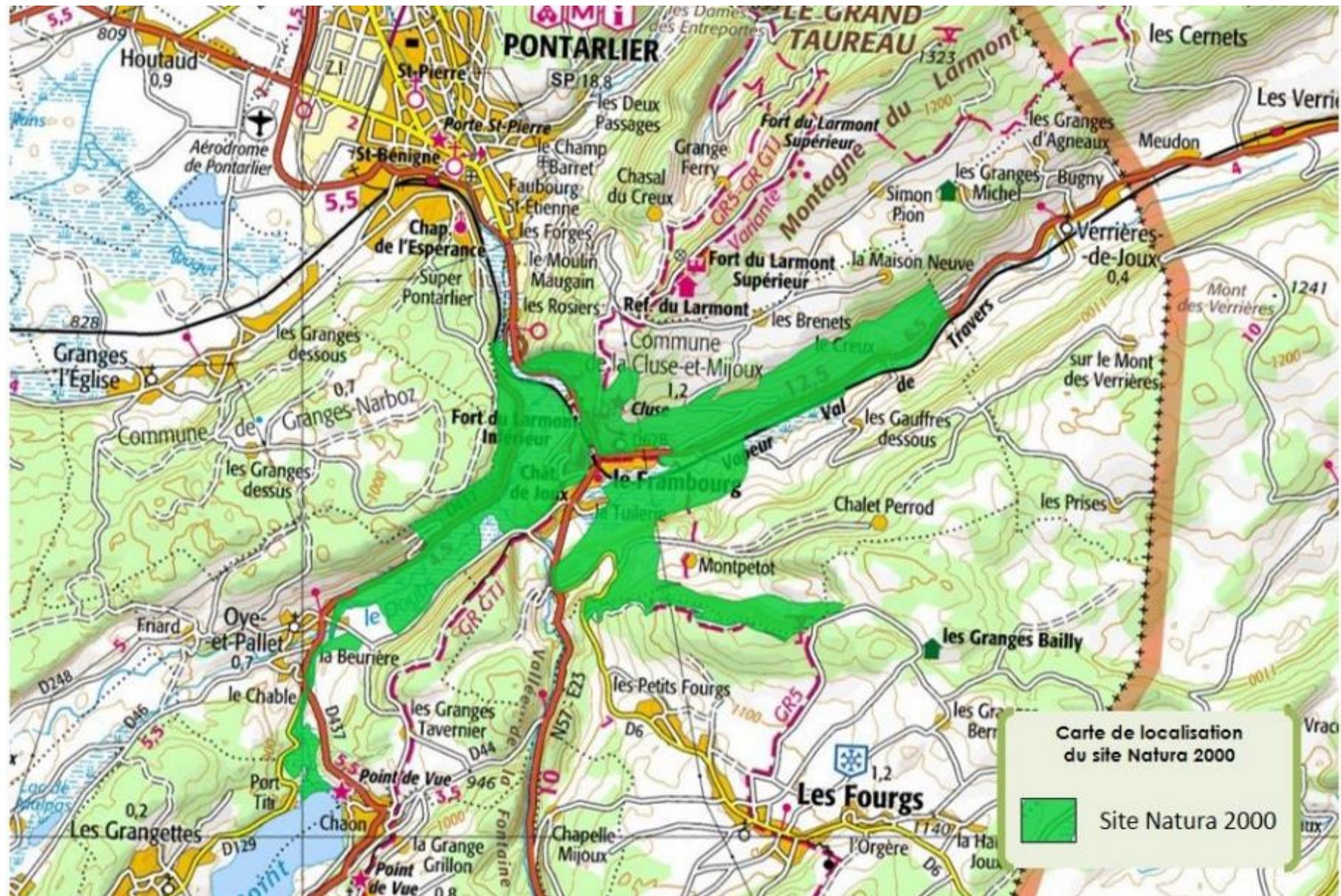
Préfet coordinateur : Monsieur le Sous-préfet de Pontarlier

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Maire de la Cluse et Mijoux – M. Yves Louvrier

Structure porteuse : Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs

Opérateur : Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs

Commissions ou groupes de travail : Zones humides et Usages



Source : INPN - <http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole/natura/FR4301299/SIC>

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

A - COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OU LEURS GROUPEMENTS :

a) Communes :

Les maires des communes ou leurs représentants :

- La Cluse et Mijoux,
- Oye et Pallet,
- Les Grangettes,
- Les Fourgs.

b) Communauté de communes :

Les présidents ou leurs représentants des communautés de communes :

- Mont d'Or et des Deux Lacs,
- Larmont.

Le président ou son représentant du Syndicat Mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs

Le président ou son représentant de l'Etablissement public Territorial du Bassin Saône Doubs

c) Conseil général :

Le président du Conseil Général du Doubs ou son représentant

d) Région :

La Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté ou son représentant

B - COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS :

Le Sous-préfet de Pontarlier ou son représentant

Le Directeur ou son représentant de :

- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement
- la Direction Départementale des territoires
- la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- la Délégation de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- l'Agence de l'office National des Forêts du Doubs
- l'Office National de l'eau et des milieux aquatiques
- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

(les représentants de l'Etat siègent à titre consultatif)

C - COLLEGE DES ORGANISMES SOCIO-PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS :

Le Président ou son représentant de :

- la Chambre d'Agriculture du Doubs
- le Syndicat départemental de la propriété agricole du Doubs
- la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Doubs
- le Syndicat professionnel agricole des Jeunes Agriculteurs du Doubs
- la Confédération paysanne du Doubs
- la coordination rurale du Doubs

Le Président ou le représentant de :

- le Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche Comté
- le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Doubs
- l'Association départementale des communes forestières du Doubs

Le Président ou le représentant de :

- la Fédération départementale des Chasseurs du Doubs
- la Fédération départementale de Pêche et de Protection du milieu Aquatique du Doubs

Le Président ou le représentant de :

- le Comité départemental de randonnée pédestre du Doubs
- l'Union de la randonnée verte
- l'Office du tourisme de Val de Mouthe, Chapelle des Bois,

Le Président ou son représentant de

- Doubs Nature Environnement
- Le Centre permanent d'initiatives du Haut Doubs pour l'environnement
- la Commission de protection des eaux
- le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés
- le président de la Réserve Naturelle Nationale du Lac de Remoray

RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC

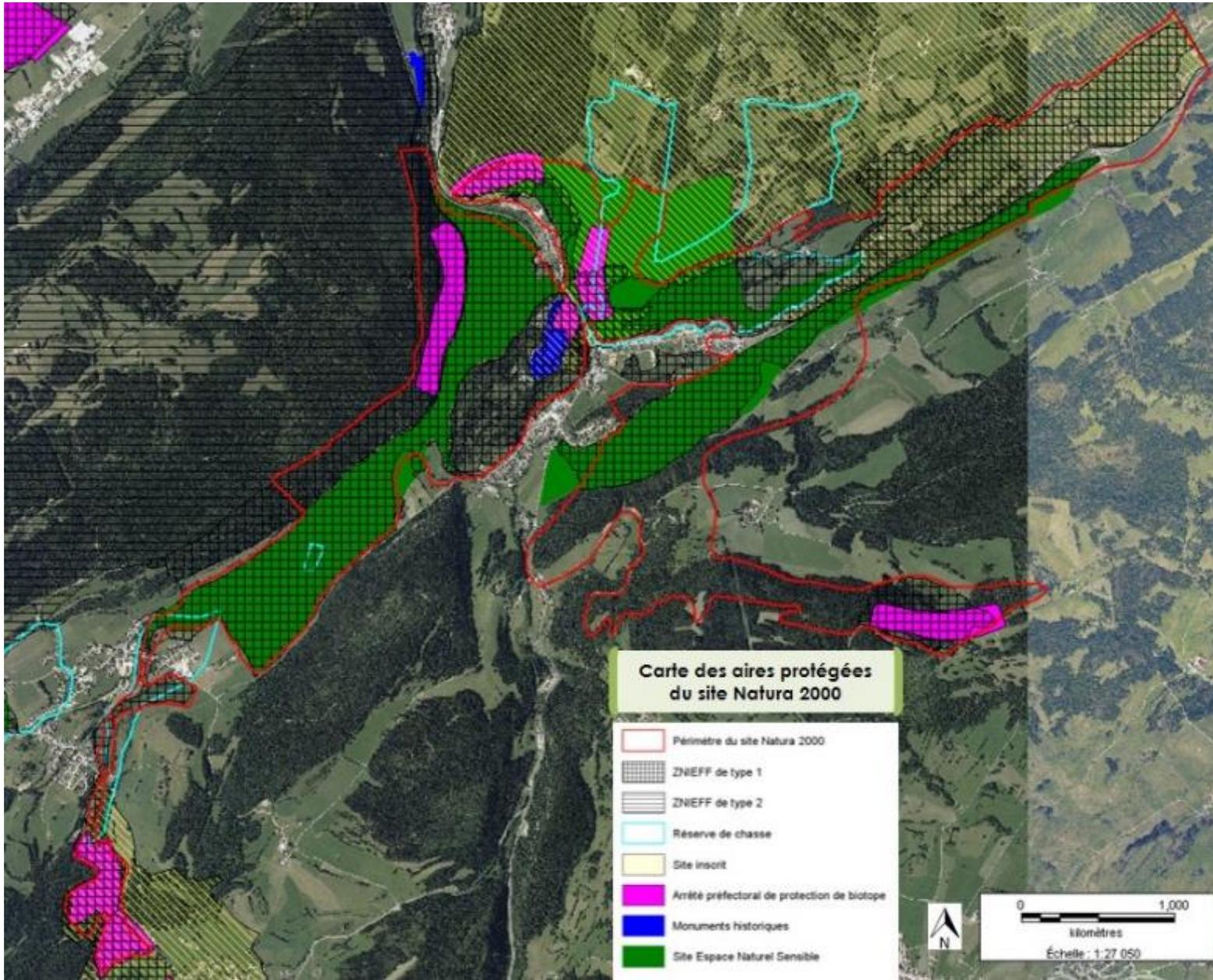
8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU N°1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Franche-Comté 0,05% de sa surface	La Franche-Comté compte actuellement 79 sites Natura 2000 soit 15,6 % du territoire régional : 49 pSIC/ZSC et 30 ZPS Le site représente 0,32% de la surface Natura 2000 régionale	INPN (2013)
Départements	1	Doubs 0,16% de sa surface	Le département du Doubs compte 30 sites Natura 2000 soit 12,5 % du territoire départemental : 20 pSIC/ZSC et 10 ZPS Le site représente 1,25% de la surface Natura 2000 départementale	INPN (2013) INSEE (2012) : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=DTD605D
Communes	1 canton 2 communautés de communes 4 communes 2 Syndicats Mixtes	Pontarlier Larmont, Mont d'Or et des Deux Lacs La Cluse-et-Mijoux (648,7 ha), Les Fourgs, Les Grangettes, Oye-et-Pallet (130 ha) Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs Syndicat Mixte des Deux Lacs	La CC du Larmont est également concernée par le site N2000 : « Bassin du Dugeon » (SIC : FR4301280) La CC du Mont d'Or et des Deux Lacs est également concernée par les sites N2000 : « Lac et tourbière de Malpas, les prés Partot et le Bief Belin » (SIC : FR4301284) et « Tourbières, lac de Remoray et zones environnantes » (SIC : FR4301283)	SIG
Habitants	3 365 hab. en 2010 dans les 4 communes concernées	Le périmètre du site exclut les centres bourgs de villages. Plusieurs nouvelles habitations sont localisées dans le périmètre. Quelques fermes ou bâtiments agricoles isolés sont parsemés dans le site.	Périmètre localisé dans des communes rurales avec des zones urbanisées peu étendues. Tendances à l'augmentation des nouvelles constructions. Faible densité (entre 43 et 66 hab/km ² contre une moyenne départementale de 100 hab/km ²).	INSEE (2010) IGN
Politiques territoriales	3 Plans locaux d'urbanisme et 1 POS 1 charte de Pays	- La Cluse et Mijoux (2008 révisé en 2013) - Les grangettes (2002) - Les Fourgs (en révision) - Oye-et-Pallet (POS - 1997) 1 charte de développement du	Validée en 2003	

		territoire du Pays du Haut-Doubs : 6 communautés de communes et 79 communes	Cadre de référence en matière d'attractivité économique et de dynamique touristique.	
Protection du patrimoine naturel et bâti	- 2 sites naturels inscrits	- Montagne du Larmont à la Cluse et Mijoux 2161,6 ha 28/07/1976	Important massif forestier à l'est de Pontarlier qui culmine à plus de 1300 mètres au Grand Taureau. Vaste anticlinal tronqué par une remarquable cluse dont les sommets de part et d'autre sont occupés chacun d'un dispositif militaire : fort Malher nommé aussi « du Larmont inférieur » et le fort du Larmont supérieur dit aussi « fort Catina ».	DREAL FC DRAAC SIG
		- Lac Saint Point aux Grangettes 1018,97 ha	Alimenté par le Doubs et 3 ^{ème} lac naturel de France : 8,5 km de long et 1 km de large. Séparé du lac de Remoray par une zone humide, milieu naturel particulièrement riche. Vocation touristique ancienne avec présence d'auberges et d'hôtels	
	- 1 monument classé au titre des monuments historiques	- Château de Joux	Edifié à partir du X ^{ème} siècle. 5 enceintes autour de la forteresse. Héberge des espèces d'intérêt communautaire (faucon pèlerin, chauves-souris, etc.)	
	- 2 monuments inscrits au titre des monuments historiques	- Château de Joux - Fort du Larmont inférieur (Fort Malher) 14/03/1968	Edifié en 1848 pour protéger le château de Joux Obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site (4 mois au préalable). Accord nécessaire de l'Architecte des bâtiments de France.	
			Plusieurs sites à vocation touristique : nécessité de prendre en compte la fréquentation et les aménagement pour protéger les habitats ou espèces qui pourraient être impactés.	
Sites et paysages remarquables	1 site	Haute Vallée du Doubs		
Protection de biotope	2 arrêtés préfectoraux de protection de biotope	- Les corniches calcaires du département du Doubs (14/01/2010)	Protection des biotopes de plusieurs espèces d'oiseaux protégées dont le Faucon pèlerin. Réglementation de certaines activités	DREAL FC SIG

		- Lac Saint Point (12/10/1985)	<p>pouvant porter atteinte à l'intégrité des milieux concernés : fertilisation, équipement des parois rocheuses pour des activités de loisirs, etc.</p> <p>Protection des biotopes du brochet et de l'ensemble de la faune et de la flore palustres protégées au titre de l'article L 211-1 du code rural.</p> <p>Réglementation de certaines activités pouvant porter atteinte à l'intégrité des ceintures végétales du Lac (travaux, extraction, génie écologique, etc.) mais poursuite des activités pastorales</p>	
Protection de la ressource en eaux	<p>1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux</p> <p>1 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</p> <p>1 plan de prévention des risques d'inondation</p> <p>Arrêté de protection de captage ?</p>	<p>SDAGE Rhône Méditerranéen 2010-2015</p> <p>SAGE Haut-Doubs/Haute-Loue 07/05/2013</p> <p>PPRI du Doubs amont : secteur 1 en cours d'élaboration</p> <p>Captage vers la confluence de la Morte</p>	<p>Fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre d'ici à 2015, à l'échelle du bassin.</p> <p>Outil local de planification qui organise une gestion globale et équilibrée de l'eau dans l'intérêt général. Définit des objectifs en termes de quantité et de qualité de l'eau, et fixe les mesures pour y arriver : rétablissement d bon fonctionnement des milieux aquatiques</p>	
Réserves de pêche	2 réserves de pêche	- Pont de l'Argillat – Pont de chemin de fer (la cluse et mijoux) - « Sandon » : enpartie Sur environ 3 kms	Interdiction temporaire ou permanente, en toute période, de toute pêche, quel que soit le mode de pêche concerné et les espèces intéressées.	Fédération de pêche du Doubs La Gaule de Joux
Réserves de chasse	2 réserves de chasse	- La Cluse et Mijoux (Fort du Larmont inférieur/Les champs chapelle) : 75,48 ha dans le site soit 9% - Oye-et-Pallet (la beurrière/le chable/pile) : 14,93 ha dans le site soit 2%	Tout acte de chasse est strictement interdit La réserve de chasse doit être signalée sur le terrain de façon apparente.	Fédération des chasseurs du Doubs
Autres zonages (ZNIEFF,	7 ZNIEFF type 1	- Ruisseau de la morte et	Association d'habitats patrimoniaux liés à	

Zones humides, etc.)		<p>tourbière de Frambourg 70 ha dans le site Natura 2000 sur 85 ha</p> <p>- Plaine du Doubs entre Saint Point et Pontarlier 135 ha dans le site Natura 2000 sur 143 ha</p> <p>- Roche sarrazine et tourbière de Montpetot 26 ha dans le site Natura 2000 sur 27 ha</p> <p>- Lac Saint-Point et zones humides environnantes 29 ha dans le site Natura 2000 sur 536 ha</p> <p>- Fort Mahler et coteau sur la RD67 188 ha dans le site Natura 2000 sur 198 ha</p> <p>- Le Gérot et les angles 51 ha dans le site Natura 2000 sur 53 ha</p> <p>- La fauconnière 58 ha dans le site Natura 2000 sur 89 ha</p> <p>- Montagne du Laveron 60 ha dans le site Natura 2000 sur 3 513 ha</p>	<p>l'histoire géologique du secteur :</p> <p>- tourbières, mégaphorbiaies, cours d'eau et prairies humides dans les vallées et fonds de combes ;</p> <p>- habitats de corniche, pelouses thermophiles, mésophiles et xérophiles, forêts de ravin sur les falaises, versants, vires et éboulis.</p> <p>Présence d'espèces protégées au niveau national et régional inféodées à ces habitats dont certaines relevant de l'Annexe II de la Directive H-F-F ou de l'Annexe I de la Directive O : Euphydryas aurinia, Lycaena helle, Falco peregrinus. Tetrao urogallus, Bonasa bonasia, Lynx lynx (montagne du laveron)</p> <p>Zones de frayère.</p> <p>Valeur juridique : portée à connaissance officielle, opposable aux documents administratifs ou d'urbanisme</p> <p>Les sites ZNIEFF représentent les « noyaux » de biodiversité et de milieux remarquables du site, où les enjeux de conservation sont prioritaires.</p>	
Espace naturel sensible	2 ENS	<p>- Pelouses du Fort Mahler 123,5 ha</p> <p>- Zones humides du château de Joux</p>	<p>ENS des Pelouses de Fort Mahler : animations pédagogiques réalisées pour les scolaires locaux dans le cadre du programme « Sur la piste des ENS » par la Maison de la Réserve nationale du Lac de Remoray et le CPIE du Haut Doubs.</p> <p>Absence de gestionnaire et de plan de gestion</p>	



SYNTHESE

Le site Natura 2000 du "Complexe de la Cluse-et-Mijoux" se situe dans le département du Doubs, département qui compte 30 sites Natura 2000 (20 pSIC/ZSC et 10 ZPS) sur une surface correspondant à 12,5% de son territoire (Jura : 21,9%, Haute-Saône : 12%, Territoire de Belfort : 16,4%). « Le complexe de la Cluse-et-Mijoux » est inscrit uniquement au titre de la directive « Habitats, faune, flore 92/43/CEE ». D'une superficie de 819 ha, le site s'étend d'une longueur maximum de 10 km sur une largeur de 5 km, suivant les linéaires des vallées (cluses). Quatre communes sont concernées par le site et deux communautés de communes : Larmont et Mont d'Or et des Deux Lacs. Ce site est majoritairement localisé sur la commune de la Cluse et Mijoux (80% du site), les autres communes n'étant concernées que pour de faibles proportions de leur territoire.

Localisé au sein de l'une des plus belles cluses du massif jurassien, le site présente un intérêt écologique majeur par la juxtaposition de plusieurs milieux naturels remarquables en lien avec la géomorphologie locale : des zones humides (tourbières, cours d'eau et prairies humides) réparties dans les fonds de vallées de part et d'autre du château de Joux et des falaises et versants environnants colonisés par des pelouses sèches et des forêts de ravin. Ces différents habitats, mis en évidence par sept ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2, abritent des espèces animales et végétales caractéristiques protégées au niveau national et/ou régional. Le site regroupe notamment tous les stades typiques de la formation des tourbières jurassiennes dont l'intérêt floristique est remarquable : 9 plantes protégées au niveau national sur l'ensemble des tourbières du site. Le cortège de papillons de jour inféodés avec notamment la présence de 2 espèces d'intérêt communautaire est à noter : le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) et le Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*). Les falaises, corniches calcaires et vires de la Cluse accueillent quant à elles une mosaïque d'habitats mésophiles à xérophiles, peu fréquents dans la région : pelouses thermophiles, forêts de ravins, etc. La diversité de peuplements de reptiles est élevée dans ces habitats. Les corniches calcaires sont enfin de bons sites de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux protégés (faucon pèlerin, hibou grand-duc, etc.) d'où l'existence d'un arrêté préfectoral de protection de biotope les protégeant sur l'ensemble du département.

Le site constitue un lien biogéographique entre le site « Tourbières, lac de Remoray et zones environnantes » (FR4310027, FR4301283) au sud, le site « Lac et tourbière de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin » (FR4301284) au Sud-Ouest et le « Bassin du Drugeon » (FR4301280, FR4310112) au Nord-Ouest. De ce fait, il présente une importance en termes de relai pour la conservation d'espèces telles que *Lycaena helle* et *Euphydryas aurinia*. Avec 2 bâtiments inscrits et classés au titre des monuments historiques (château de Joux et fort Mahler), le site est également remarquable de par son patrimoine bâti et s'inscrit dans la démarche départementale de développement touristique.

Plusieurs actions et politiques territoriales s'ajoutent à cette désignation Natura 2000 : sites Espaces Naturels Sensibles, Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (Conseil Général du Doubs ; Chambre d'agriculture ; Agence de l'Eau), projets à vocation touristique, etc.

Le périmètre est localisé dans de petites communes rurales à densité faible (53 hab/km² pour la commune de la Cluse et Mijoux). Cependant, ce territoire est un point névralgique de passage des frontaliers vers la Suisse et donc marqué par une forte pression anthropique : augmentation de 57% du nombre d'habitants sur les 4 communes entre 1968 et 2010 avec développement des surfaces urbanisées.

Un des enjeux sera donc d'assurer une réelle cohérence entre les différentes vocations du site et de veiller au développement durable du territoire et de ses activités, en accord avec la conservation de la biodiversité.

8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

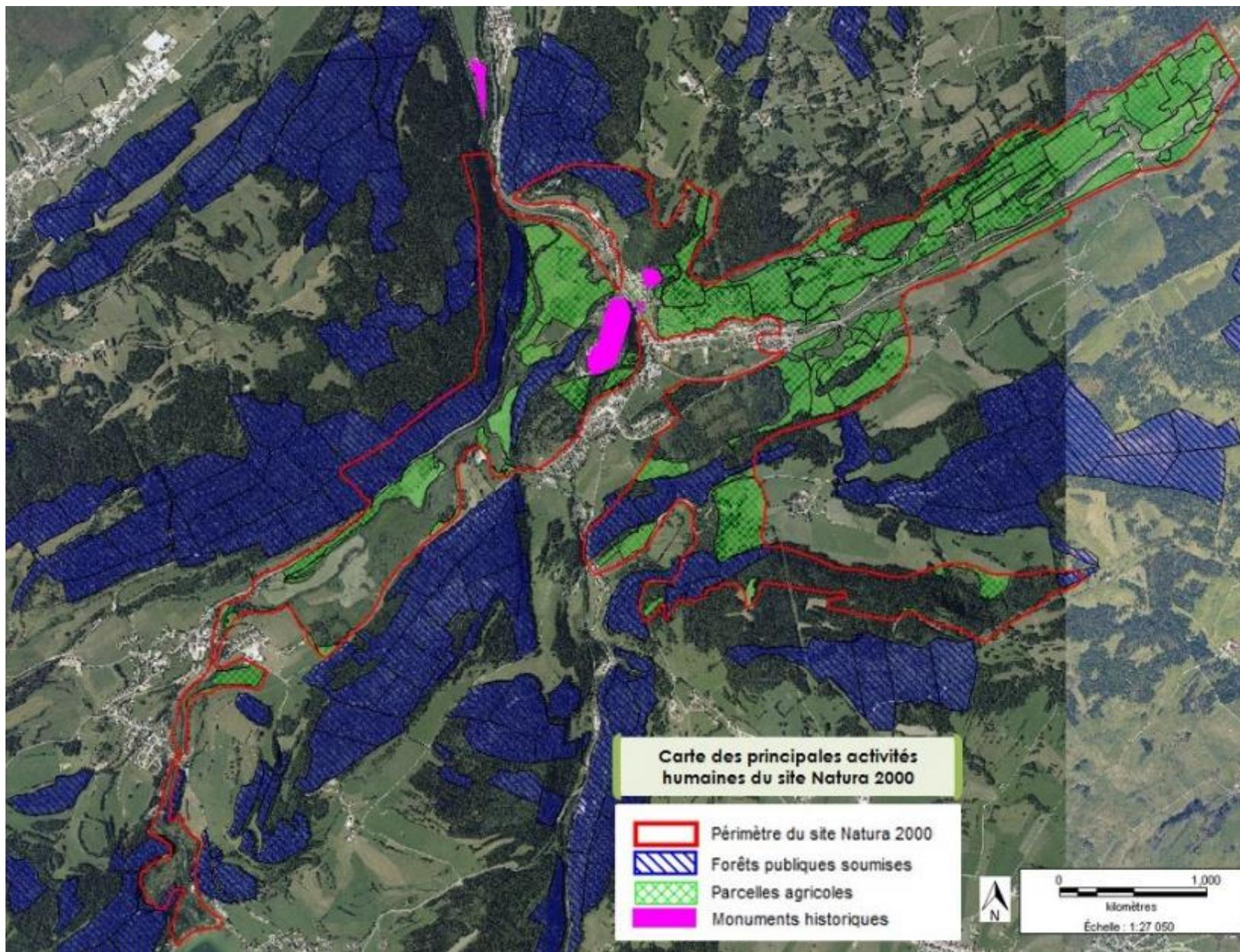
Données sur les activités humaines et l'occupation du sol (nomenclature FSD en annexe)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture * L'ensemble des données présentées est à rapporter aux communes et non au site Natura 2000. De plus, elles ne peuvent être exhaustives en raison du secret statistique.	101 : modification des pratiques culturales 102 : fauche/coupe 120 : Fertilisation 130 : Irrigation 140 : Pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux 151 : élimination des haies et boqueteaux 170 : Elevage du bétail 171 : Nutrition du bétail 800 : Comblement et assèchement 810 : Drainage	Petite région agricole : Plateaux supérieurs du Jura (partie Doubs) Surface agricole du périmètre Natura 2000 : 303,3 ha soit 37% (86 ilots déclarés et 23 exploitants (références exploitants) – Bâtiments agricoles de 3 exploitants dans le périmètre Situation des 4 communes en 2010 : - SAU = 2 780 ha - 36 exploitations - 2 666 UGB - 59 UTA Situation des 4 communes en 2000 : - SAU = 2 905 ha - 47 exploitations - 2 781 UGB - 77 UTA	Pour les 4 communes : 100% des terres agricoles sont utilisées comme prairies permanentes. Orientation technico-économique des communes : Bovins lait L'élevage bovin représente 100% de l'activité agricole, tourné vers l'extensif. Chargement moyen < 1UGB/ha. Production laitière destinée principalement aux filières AOP/AOC Comté et Morbier. Elevage de chevaux ponctuellement Elevage de chiens de traîneaux Maraicher biologique (Les Fourgs) Pas de coopérative laitière à la Cluse et Mijoux : Bannans, Doubs, Les Hôpitaux 1 fromagerie privée : Badoz	- IFEN - DDT du Doubs - Agreste/DDAF 2013 - Chambres d'agriculture du Doubs et du territoire de Belfort
Activité sylvicole *Estimations SIG d'après la cartographie des habitats CBNFC-ORI	160 : Gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière 164 : éclaircissage 165 : élimination des sous-étages 166 : élimination des arbres morts ou dépérissants 530 : amélioration de	Surface forestière : 274,9 ha soit 34% du site Forêts publiques : - 88,9 ha soit 32% des forêts du site - 4 forêts communales toutes dotées d'un aménagement forestier (principalement La Cluse-et-Mijoux 59 ha et Oye-et-Pallet 24 ha)	Répartition (carto CBN-FC) : - caducifoliées (hêtre, frêne, sycomore, aulne) : 55,8 ha (23%) - mixte (hêtre-épicéa) : 156,6 ha (65%) - humide (forêts hygrophiles, fourrées à saule, tourbières boisées) : 27,9 ha (12%) Parcelle fragmentée et complexe, problèmes d'accessibilité dus à la topographie (forte pente) et aux zones humides : difficilement mécanisables et peu exploités. Production concentrée sur les secteurs les plus	- IFEN - CBNFC-ORI - DDT du Doubs - ONF - CRPF - Conseil Régional FC

	l'accès du site 604 : circuit, piste	Forêt privée et publique non soumise : - 186 ha soit 68% des forêts du site (CRPF) - 3 Plans Simples de Gestion pour une surface de 9,4 ha concernés Sur les 4 communes : La Cluse et Mijoux : 1 scierie, 2 établissements de construction bois, 2 menuiseries, 1 charpentier	facilement exploitables où les forêts sont productives et les peuplements de qualité. Plan de développement de massif en cours d'élaboration sur une partie du site (« Rives du Drugeon ») Projet de labellisation ² AOC bois du Jura ² Problématique : - Ongulés : horde créant des dégâts sur la forêt (résineux) –envahissement par les feuillus	
Urbanisation *Estimations SIG d'après la cartographie des habitats CBNFC-ORI	403 : Habitat dispersé 420 : Décharges 430 : Equipements agricoles 500 : Réseau de communication 502 : routes 507 : ponts 509 : autres réseaux de communication 510 : Transport d'énergie 511 : ligne électrique ..	Surface concernée : 31,9 ha soit 4% de la surface du site La majorité des zones urbaines ont été retirées du périmètre du site. Loi Montagne	Réseau de collecte et traitement des eaux usées de la CCL (step de Doubs). Réseau routier : existence de la RN57 de Nancy et Vallorbe classée « grande liaison d'aménagement du territoire » fortement fréquentée (jusqu'à 20 000v/j) – étude d'opportunité d'un projet de contournement de Pontarlier en cours. Impacts : salage des routes impactant probablement les paramètres chimiques des cours d'eau et zones humides, imperméabilisation des surfaces et risque de développement (notamment routier) au détriment d'habitats d'IC, risques importants de collisions avec la faune. Voie SNCF Frasne-Les Verrières-de-Joux connectée au réseau des chemins de fer fédéraux suisses Voie ferrée non utilisée entre Jougne et La Cluse-et-Mijoux : projet de prolongation du Coni'fer sur cette voie. Impacts : désherbage des voies sur la qualité de l'eau des cours d'eau (La Morte et Fontaine Ronde)	- CBNFC-ORI - DREAL-FC : Service Transport, mobilité, infrastructure Mairies de La Cluse et Mijoux...
Activité cynégétique	230 : Chasse 240 : Prélèvements sur la Faune 243 : piégeage, empoisonement, braconnage	1 pays cynégétique : - Mont d'Or Noirmont (MON) 2 unités de gestion : - MON2 - MON3 5 ACCA, 1 AICA et 1 chasse privée à la Cluse et Mijoux (Maitre Sèvre – ancien notaire)	Chasses privées peu représentées, pratiquants pour la plupart locaux ou venant de communes environnantes. Espèces principalement chassées : Essentiellement gros gibier (chevreuil, sanglier, chamois soumis à plan de chasse) + gibier d'eau/petits oiseaux (canard, bécasse, grive, merle...) Plus de faisan car pas d'élevage.	

		60 chasseurs à l'ACCA de la Cluse-et Mijoux (avec baisse légère du nbre)		
Pêche	200 : Pêche, pisciculture, aquaculture 220 : Pêche de loisirs 243 : piégeage, empoisonnement, braconnage	2 AAPPMA : - La Gaule de Joux - La Truite pontissalienne Entente halieutique du Doubs amont : 14 associations de pêche - Doubs en 2 ^{ème} catégorie piscicole à l'aval du Lac Saint Point puis en 1 ^{ère} catégorie piscicole - La Morte et Fontaine Ronde en 1 ^{ère} catégorie piscicole. Zone navigable Schéma piscicole (1985)	Espèces pêchées : truite fario principalement, loche, vairon, chevesne, etc avec régénération naturelle des populations (absence de mise à l'eau de poissons depuis 10 ans). Cartes vendues à la Gaule de Joux : 159 cartes en 2012 (50% de jeunes et 50% d'adultes). Locaux en très grande majorité. Nombre de pratiquants en hausse Ecole de pêche à la mouche Quelques étangs de pêche privés et d'entraînement, parfois couplés à la ranaculture. Interdiction (no kill, pêche au lancer, poissons artificiels, etc.)	Com.pers Christophe Rousset
Ranaculture	290 : Autres activités de pêche, chasse et cueillette	Environ 10 étangs autorisés localisés en bordure des cours d'eau du site.	Impacts possibles sur le fonctionnement hydrologique des cours d'eau, des zones humides et des habitats présents : déviation de lit, drainage, etc. Activité s'exerçant en période de nifcation des principaux oiseaux de marais donc pouvant occasionner un dérangement.	
Autres activités de prélèvements	290 : Autres activités de pêche, chasse et cueillette	Champignons, escargots de bourgogne et baies		
Tourisme - Loisirs	501 : sentier, chemin, piste cyclable 600 : Equipements sportifs et de loisirs 608 : camping, caravane 620 : Sports et loisirs de nature 621 : sports nautiques 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés 633 : Véhicules motorisés 624 : escalade, varappe, spéléologie 629 : autres sports de plein	Les équipements du site : Randonnées (territoire) : - Pédestre : GR 5 (GTJ pédestre) 3,7 km, 3 circuits de la CCL, la route de l'absinthe passant par la Cluse-et-Mijoux - VTT : 3 km (GTJ VTT) – la voie GTJ vélo longe l'extérieur du site - Raquettes : Sarrazine - Equestre : 3 km - Sites d'escalade : site de la Fauconnière – falaise de 18 m avec 98 voies et aménagements d'accueil (CAF Haut-Doubs) + falaise du Château de Joux	Activité touristique principalement développée autour de la Cluse-et-Mijoux avec la présence du château de Joux (environ 60 000 visiteurs au total en 2012). Evénements culturels organisés toute l'année dans ce monument historique dont « Les nuits de Joux ». Quelques événements ponctuels sur les autres communes du site comme la journée voie verte. Tourisme en Franche-Comté : 93% des nuitées sont réalisées par des français (15% de franc-comtois, 23% de franciliens et 28% de régions limitrophes). Grand site d'escalade régional : la Fauconnière –	- Office du tourisme de Pontarlier - Observatoire du tourisme de Franche-Comté

	air et activités de loisirs 690 : autres loisirs et activités de tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Belvédère/Point de vue : PV du Fer à Cheval, 2 à la Fauconière - Château de Joux avec musée, Fort Malher avec point de vue et Roche Sarrazine - site de natation : La beurrière <p>Hébergements répertoriés par l'OT dans les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 hôtel (27 lits) - 5 chambres d'hôtes (50 lits) - 2 hébergements pour familles et groupes (55 lits) - plus de 300 lits dans les meublés - pas de camping dans le site 	<p>falaise dans l'APPB Corniches calcaires du Doubs. Pratique de l'activité devant être réalisée en cohérence avec les enjeux ornithologiques du site.</p> <p>Pratique interdite du quad et 4x4 observée dans forêt d'Oye et Pallet</p>	
Projet	600 : Equipements sportifs et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Lotissement (Cluse-et-Mijoux) - Contournement de Pontarlier - Prolongation de la liaison ferrée Coni-fer jusqu'à la Cluse et Mijoux 	Projets en cours d'étude : risques d'impacts forts sur les habitats d'intérêt communautaire	
Autre activité	<p>241 : collecte (insectes, reptiles, amphibiens)</p> <p>243 : piégeage, empoisonnement, braconnage</p> <p>250 : Prélèvements sur la flore</p> <p>720 : Piétinement, surfréquentation</p> <p>790 : Autres pollutions ou impacts des activités humaines</p> <p>420 : Décharges</p> <p>421 : dépôts de déchets ménagers</p> <p>422 : dépôts de déchets industriels</p> <p>423 : dépôts de matériaux inertes</p> <p>800 : Comblement et assèchement</p> <p>803 : comblement des</p>		<p>Espèces rares pouvant être prélevées par des collectionneurs.</p> <p>Fréquentation de sites (pelouses, milieux tourbeux, etc.) pouvant entraîner des perturbations dues à : piétinement, feux, pollutions, dérangement d'espèces, etc.</p> <p>Décharges « sauvages » : petits secteurs observés. Ancienne décharge de la Cluse-et-Mijoux dans le périmètre : impacts possibles sur les habitats d'intérêt communautaire et la qualité de l'eau</p> <p>Comblement de dolines</p> <p>Drainage passé ayant toujours un impact (tourbières notamment)</p> <p>Problématiques de déverse de produits et brûlage sur site de déchets industriels</p> <p>Pollution domestique de l'eau par raccordement de sanitaires aux réseaux d'eaux pluviales</p>	

fossés, digues, mares, étangs marais ou trous 810 : Drainage 701 : pollution de l'eau 703 : pollution du sol			
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--



SYNTHESE

Agriculture :

Les surfaces déclarées à destination agricole correspondant à 37% du recouvrement du site, cette activité représente donc une part prépondérante de l'économie locale. Les professionnels agricoles représentent 9% de la population active du pays du Haut-Doubs.

La production agricole est presque exclusivement orientée vers l'élevage bovin pour la production laitière destinée aux filières AOP/AOC de Comté, Morbier et Mont d'Or. Les cheptels sont donc composés de la race bovine montbéliarde. La présence de quelques races équines dont la race comtoise au sein des cheptels est également à noter. Les surfaces agricoles sont constituées de prairies permanentes pâturées et/ou fauchées où sont réalisées 2 coupes par an (à partir du 15 juin et regains/pâturage) pour fournir l'alimentation des montbéliardes toute l'année. Le cahier des charges des AOC/AOP et de la PHAE étant assez strictes, l'usage de ces prairies est tournée vers l'extensif avec un chargement moyen inférieur à 1 UGB/ha : parcelles de pâturage génisses très extensives avec dépose de fumier mûré/engrais de fond ou purin, parcelles de pâture VL présentant une fertilisation plus importantes avec 1 à 2 apports d'engrais azoté. Cependant, la nature karstique du sous-sol a pour conséquence une forte sensibilité des eaux souterraines du bassin versant vis-à-vis des pollutions (GRAPE, 2006). Les pratiques agricoles (intensification, utilisation d'amendements) représentent un risque majeur pour l'état de conservation des habitats du site et des ressources en eaux.

Sylviculture :

Le site étant constitué à 34% de surface boisée, la filière sylvicole joue un rôle important et constitue une source de revenus et d'emplois non négligeable. La transformation du bois est assurée presque exclusivement sur place, à 90% pour le bois d'œuvre et le reste pour du bois de chauffage (com.pers R.Clerc - ONF). Plusieurs entreprises liées au bois sont présentes dans les communes du site : scierie, construction de chalets, menuiseries, charpentiers, etc.

Chargé de la gestion des forêts communales (89 ha), l'ONF met en œuvre plusieurs aménagements forestiers sur le site qui doivent permettre l'exploitation et la préservation des peuplements sur le long terme. Trois parcelles sont concernées par un groupe de rajeunissement : parcelles 25 et 28 à la Cluse-et-Mijoux, parcelle 9 aux Fourgs (parcelles impactées par la tempête de 1998). Les autres parcelles incluses dans le site Natura 2000 sont traitées en jardinage. Plusieurs parcelles forestières sont soumises à une forte pression du chamois (parcelles 3 et 25 de la Cluse et Mijoux).

Dans le cas des forêts privées et publiques non soumises qui représentent plus de 68% de la surface forestière du site, celles-ci sont en majorité petites et très morcelées (70% des parcelles forestières régionales < 1ha). Seules les parcelles de plus de 25 ha doivent faire l'objet d'un plan simple de gestion mais des PSG « volontaires » sont également possibles (3 PSG dans le site). Deux plans de développement de massif existent dans ce secteur : PDM des Franges du Doubs et PDM des Rives du Dugeon (sous massif 6 : Combe dru et Granges-Narboz). Seul le PDM des Rives du Dugeon est aujourd'hui lancé pour 3 ans et animé par la chambre interdépartementale d'agriculture. L'objectif est de fédérer les propriétaires voisins entre eux pour concentrer en une seule stratégie par massif, les actions de mobilisation de bois, de travaux sylvicoles, de restructuration foncière, de voirie forestière, d'animation des ASA, de formation des propriétaires (CIADT). Le morcellement du parcellaire comme les contraintes du site (accès, dénivellation, portance du sol en zones humides, etc.) sont en effet des difficultés rencontrées par les propriétaires qui peuvent empêcher une gestion adaptée des forêts et conduire à l'abandon des surfaces (enfrichement naturel, enrésinement, etc.).

La pression des chamois et des chevreuils sur la végétation ligneuse apparaît problématique depuis plusieurs décennies et compromet les directives sylvicoles des aménagements en vigueur (versant de la Fauconnière notamment). La régénération naturelle et le maintien d'un mélange d'essences sont difficiles dans certains secteurs, le feuillus étant favorisé par cette pression contrairement au résineux (L. Cote Colisson, Cartographie des stations forestières, inventaires floristiques et mesures de gestion, septembre 1998 ; com.pers R.Clerc). Les plans de régulation n'apparaissent pas

suffisants pour limiter la population. Le maintien de cette forte population a été justifié par certains arguments : volonté d'alimenter les populations de chamois d'autres secteurs du Haut-Doubs et attrait touristique de la présence de ces chamois.

Pêche, chasse :

Deux associations de pêche et une entente halieutique exercent leur droit sur les cours d'eau du site Natura 2000 : 159 cartes (Gaules de Joux). On observe une augmentation constante du nombre de cartes de pêche vendues, en très grande majorité à des locaux. Une école de pêche à la mouche existe à la Cluse et Mijoux et un étang est réservé à l'entraînement des jeunes.

Plusieurs associations de chasse exercent leurs droits dans le périmètre du site Natura 2000 : ACCA de la Cluse-et-Mijoux (60 membres), ACCA d'Oye-et-Pallet, ACCA des Fourgs, « la Gélinotte », ACCA des Grangettes. Le nombre de prélèvements est très variable selon les communes selon le nombre de chasseurs. Le tableau ci-dessous récapitule les réalisations des plans de chasse de 2008 à 2013 sur les 4 communes du site :

Saisons	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010	2008/2009
Petits gibiers	804	880	1059	872	667
dont faisans	256	247	271	233	240
Chamois	9	6	6	5	4
Chevreuil	63	57	52	48	42
Sanglier	23	19	6	12	13

Suivant la tendance nationale observée, le nombre de chasseurs diminue progressivement. Sur le territoire, la chasse est pratiquée en grande majorité par des membres des ACCA communales. 2 réserves de chasse communales sont localisées dans le site (11% de la surface totale du site Natura 2000)

Culture, tourisme et loisir :

Avec les deux monuments historiques du château de Joux et du Fort Malher, la fréquentation touristique du site est principalement concentrée dans la commune de la Cluse-et-Mijoux. Entre les visites du site et les animations, le château de Joux accueille chaque année environ 60 000 visiteurs (le fort Malher n'est pas visitable). Des travaux de rénovation du bâti sont réalisés régulièrement. Des actions d'entretien courant des alentours du château sont mises en œuvre par les techniciens de la CCL : fauche, tonte et/ou brulis, de 1 fois tous les 15 jours à 1 fois tous les 2 ans selon les secteurs. Les habitats d'intérêt communautaire et les nombreuses espèces qu'accueillent le château et ses alentours doivent être pris en compte lors de ces actions.

A ce tourisme culturel s'ajoute le tourisme de nature. Le site Natura 2000 est traversé par plusieurs chemins de randonnée avec accès aux différents points de vue donnant sur la cluse et son paysage typique.

La capacité d'hébergement dans le secteur est globalement peu importante et localisée principalement à Pontarlier. L'offre de logements/meublés est cependant importante à proximité de la station de Métabief-Mont d'Or, de la frontière (Les Fourgs) et du lac Saint Point.

Le site s'inscrit pleinement dans la stratégie touristique régionale axée sur les « Montagnes du Jura ». Les richesses environnementales du site mises en avant par l'inscription Natura 2000 doivent être valorisées et peuvent permettre d'apporter une plus-value aux offres touristiques existantes : tourisme vert, agrotourisme autour des produits locaux, « tourisme 4 saisons », activités de découvertes de la nature, etc.

Des pratiques de quads et 4x4 dans des parcelles forestières ont été observées à Oye et Pallet.

La pression du public sur les habitats peut être forte au niveau du château de Joux et dans les secteurs où les activités hivernales s'exercent. Le site est cependant peu concerné par ces activités hivernales.

Urbanisation :

Le Haut-Doubs, comme d'autres régions frontalières, est caractérisé par une dynamique économique et démographique fortement liée à sa proximité avec la Suisse. Ainsi, de nombreux frontaliers migrent quotidiennement dans les cantons de Vaud et Neuchâtel pour travailler alors qu'ils habitent et consomment dans le Haut-Doubs (25% des actifs du bassin de vie). La pression immobilière et foncière à proximité du site Natura 2000 est en conséquence très importante avec une augmentation progressive du bâti. Un projet de lotissement est d'ailleurs à l'étude sur la commune de la Cluse et Mijoux dans le périmètre du site Natura 2000.

L'existence d'un plan local d'urbanisme à la Cluse et Mijoux et la réflexion lancée à plus large échelle par le SCOT doivent permettre d'avoir une meilleure lisibilité sur le futur du site en matière d'urbanisation.

Un des enjeux du site Natura 2000 sera de veiller à la réelle prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques de développement du territoire.

Infrastructures :

Les communes du site Natura 2000 « Complexe de la Cluse et Mijoux » sont particulièrement impactées par la dynamique de migration pendulaire vers la Suisse du fait de la présence d'un aménagement déterminant, la route nationale (n°57). Cette route qui fait la liaison entre Besançon/Pontarlier et Vallorbe, accueille quotidiennement jusqu'à plus de 20 000 véhicules. Les communes limitrophes de cet axe sont donc très prisées.

Les pics de sur-fréquentation sur le RN57 et les autres axes départementaux afférents et efférents étant récurrents et en augmentation constante, un projet de contournement de Pontarlier est à l'étude depuis les années 1990. Longtemps reporté du fait des enjeux environnementaux et budgétaires, le projet est à nouveau d'actualité et une étude d'opportunité permettant de déterminer les solutions possibles doit être réalisée en 2014. Différents scénarios et variantes seront ainsi étudiés : au fil de l'eau, amélioration des réseaux et des services, déviation de l'agglomération de Pontarlier.

La présence d'une liaison ferroviaire Pontarlier – La Suisse passant par la Cluse et Mijoux est aussi à noter.

Une ancienne voie ferrée existait entre Jougue et la Cluse et Mijoux (Frambourg) en passant par Fontaine Ronde. Un projet de prolongation de liaison ferroviaire touristique (Coni'fer) en reprenant ce tracé est à l'étude avec différents scénarios de détournement pour un passage en contrebas du château de Joux ou en limite de tourbière.

Ces projets pourront avoir un impact important sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site : destruction, dépôt de produits phyto-sanitaires pour l'entretien des ouvrages, salage, etc.

8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	<i>Données indisponibles</i>	<p>Haute-Chaine du Jura (Jura interne) Territoire inscrit en parallèle de la dépression molassique suisse à l'Est : alternance entre anticlinaux et synclinaux, rigoureusement parallèles, orientés Nord-Est/Sud-ouest et parcouru de failles et chevauchements. Site installé dans plusieurs failles/cluse complexe : val (Oye-et-Pallet-Les rosiers), « l'accident de Pontarlier » qui affecte le synclinal de Pontarlier et une demi-cluse/ruz (entre château de Joux-fort du Larmont). Portlandien, Kimméridgien, Purbeckien, Valanginien et dépôts fluvio-glaciaires du quaternaires (sensible aux pollutions et réservoirs aquifères de 1ères importances) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cône de déjection fluvio-glaciaire de Pontarlier s'étendant jusqu'au Drugeon - dépôts fluvio-glaciaires de la vallée du Doubs entre Oye-et-Pallet et La Cluse et Mijoux - Alluvions tourbeuses à la zone de confluence entre le Doubs, le ruisseau de Fontaine-Ronde, le ruisseau de La Morte entourant le bastion rocheux du château de Joux. - Affleurements rocheux assez fréquents (Barres rocheuses, falaises) 	SIG, carte géologique, BRGM
Climat	<p><i>1 aire biogéographique</i></p> <p>Influences climatiques</p>	<p>Aire biogéographique continentale.</p> <p>Climat semi-continentale dégradé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Climat continental tempéré : large amplitude thermique annuelle avec des hivers froids et des étés chauds et orageux - Influences montagnardes : perte de 1°C par 180 m d'altitude, augmentation de la pluviosité. Tendance renforcée dans le Haut-Doubs par la présence de larges cuvettes/vals où l'air froid s'accumule. - Influences océaniques : atténuation de l'influence continentale – pluviosité plus importante en quantité et en fréquence - Expositions plein sud expliquant le caractère xérique de certaines pelouses <p>Données météorologiques moyennes 2002-2012</p> <ul style="list-style-type: none"> - pluviométrie annuelle : 1510 mm 	SIG, Météo France, Cabinet Reilé (étude volumes prélevables), DOCOB Dessoubre

		<ul style="list-style-type: none"> - température moyenne : 7,5°C - amplitude maximum : 55°C Station météorologique de référence : Pontarlier	
Pédologie	Données indisponibles	Sols généralement de profondeur et de fertilité moyenne Les sols les plus fréquemment rencontrés sont : (forêts cluse et mijoux – ONF) <ul style="list-style-type: none"> - les rendzines humifères, - les sols bruns calciques, - les sols humocalciques à mull - les sols lithocalciques. 	SIG BRGM ONF
Topographie	Etage montagnard Altitude minimum : 843 m (le Doubs) Altitude maximum : 1198 m (Roche Sarrazine)	Catégories de pentes : - après avoir traversé le lac Saint Point, le Doubs s'écoule vers le nord du site Natura 2000 et empreinte le décrochement de Pontarlier au niveau de la cluse de Joux, de 855 m à 841 m - des plis anticlinaux sont localisés de part et d'autre du décrochement, celui à l'altitude la plus élevée dans le site étant la roche Sarrazine (1198 m) Les pentes séparant les corniches rocheuses/plateaux des fonds de vallées peuvent être assez abruptes avec des dénivellations de 50% (26°) dans certains secteurs.	SIG
Hydrographie	3 cours d'eau ou parties de cours d'eau permanents + nombreuses sources et pertes : - Doubs : 7,3 km (1 ^{ère} catégorie piscicole sauf en aval du Lac de Saint-Point) - La Morte (confluence avec Fontaine Ronde à la Cluse-et-Mijoux) : 4,3 km (1 ^{ère} catégorie piscicole) - Fontaine Ronde (confluence avec le Doubs à la Cluse-et-Mijoux) : 0,56 km (1 ^{ère} catégorie piscicole) Linéaire total dans le site : 12,2 km Sources captées « les sources Martin » en limite extérieur sud Captage non utilisé de Fontaine Ronde	Réseau hydrographique peu développé en raison de la structure calcaire et marneuse du sous-sol qui favorise les circulations d'eaux souterraines (perméabilité). Cours d'eau principalement présents dans les synclinaux grâce à la présence de dépôts fluvioglaciers (voir géologie)- réservoirs aquifères importants et complétant le lac Saint Point pour l'alimentation en eau potable des collectivités locales. Deux zones hydrologiques sont concernées (bassin versant du Doubs) : - Le Doubs du ruisseau de la Fontaine ronde incluse au Dugeon - Le Doubs du Bief Rouge inclus au ruisseau de la Fontaine ronde Pente moyenne du Doubs dans le site : 1,9 ‰	SIG
Hydrologie	3 principaux cours d'eau : Le Doubs, la Morte et Fontaine Ronde. Une circulation souterraine importante.	Sous-sol karstique : rôle des tourbières, des zones humides, des zones interstitielles alluviales et des rares écoulements superficiels dans l'alimentation du réseau karstique souterrain. Interface/tampon avec régulation des flux et épuration. Perte de la Morte à la Cluse et Mijoux au profit de la Loue – Phénomène analogue possible avec Fontaine Ronde (faiblesse débit)	SIG

Régime des cours d'eau lié au climat montagnard : hautes eaux lors des périodes de fontes des neiges et des épisodes orageux.

Qualité de l'eau :

- le Doubs : problématiques SDAGE notées = substances dangereuses hors pesticides, déséquilibre quantitatif, menaces sur le maintien de la biodiversité

- la Morte : indice IBGN passable en moyenne (entre 10 et 14/20), indice IPR médiocre, oxydabilité forte, taux de nitrates, phosphates et phosphore trop élevés, teneur en métaux lourds élevée dans sédiments et bryophytes, pollutions chroniques par des hydrocarbures et polyaromatiques

- Fontaine-Ronde : problématiques SDAGE notées = substances dangereuses hors pesticides (liées à des déchets et au traitement du bois) et dégradations morphologiques

Problèmes de qualité des eaux liés aux activités humaines sur le bassin versant.

Caractéristiques thermiques :

- La Morte : T°C moy de 8,58°C avec 7°C de variations maximales au Creux puis T°C moy de 9,5°C avec 14°C de variations maximales

SYNTHESE

Le site est localisé au niveau « des premiers plis serrés du faisceau helvétique/Haute-Chaîne et coupées par une grande cassure N.S. « l'accident de Pontarlier ». Ce secteur se caractérise par des synclinaux crétacés étroits utilisés au point de vue agricole et économique et de grands anticlinaux jurassiques, plus ou moins plats, parfois karstifiés généralement, couverts de forêts. » (BRGM)

Le site Natura 2000 comprend pour partie :

- à l'est de l'accident de Pontarlier : l'anticlinal de Montpetot très dévié vers le Sud au voisinage de l'accident de Pontarlier. La faille de Montpetot borde au Nord cet anticlinal. Une flexure brusque sépare l'anticlinal de Montpetot du synclinal suivant. Le synclinal des Verrières, en auge assez régulière, comprend non seulement du Crétacé, mais aussi du Miocène.
- à l'ouest de l'accident de Pontarlier : le synclinorium crétacé d'Oye-et-Pallet qu'un noyau jurassique, l'anticlinal du Bois de la « Pierre qui tourne » divise en deux synclinaux. Le plus méridional vient buter près de Port-Titi contre un petit accident transverse. Le synclinal (et) et l'anticlinal sont interrompus par la faille oblique de Friard.

« Les calcaires jurassiques sont parcourus par un réseau karstique qui draine l'eau de surface pour alimenter des sources du type vaclusien. En surface, on peut observer de nombreuses pertes (fissures, gouffres, dolines, etc.), en relation avec le réseau karstique profond. » (BRGM). Sur le site, plusieurs pertes alimentent la source de la Loue : les pertes du Doubs, pertes de la Morte (40% de son débit). De plus, la faiblesse des débits des sources du ruisseau de Fontaine Ronde, comparée à la superficie de son bassin pourrait s'expliquer par une autre dynamique de perte.

Plusieurs cours d'eau parcourent le site Natura 2000 :

- Le **Doubs**, sous-affluent du Rhône par la Saône, prend sa source à Mouthe (945,5 m d'altitude) pour parcourir 453 km en France et en Suisse. Il s'écoule dans le site Natura 2000 sur 7,3 km. A la Cluse-et-Mijoux (lieu-dit les Rosiers), il quitte le site en direction de Pontarlier selon un axe S-N. Ces débits et hauteurs maximaux sur le site diffèrent selon les secteurs : 92 m³/s - 220 cm - Q10=69 à Oye-et-Pallet et 170 m³/s - 342 cm - Q10=90 à la Cluse-et-Mijoux (02/1990).
- La **Morte** prend sa source dans une zone de tourbière en amont du village des Verrières (CH) et s'écoule sur 13 km avant d se jeter dans le ruisseau de Fontaine Ronde à la Cluse-et-Mijoux. Quelques sources karstiques alimentent plus ou moins régulièrement la Morte et compensent en partie les pertes. Sur les 4,3 km où le cours d'eau s'écoule dans le site Natura 2000, la Morte est d'abord rectiligne sur 2 km le long de la voie SNCF, laissée naturel brièvement en aval du pont des Huets puis à nouveau canalisée sur 1 km avant de traverser un quartier (« Les Angles ») et de se jeter dans Fontaine Ronde. Les principales modifications de son tracé ont été réalisées entre 1954 et 1970 : déviation le long de la tourbière entre 1954 et 1959, création de la voie SNCF entre 1960 et 1970. 53% du linéaire du cours d'eau étant jugé perturbé à très perturbé, un projet de restauration est à l'étude et devra prendre en compte les problématiques d'inondation rencontrées par les habitants de la Cluse-et-Mijoux. La crue décennale est égale à 26,1 et centennale à 45,6.
- Le ruisseau de **Fontaine Ronde** est issu d'une source vaclusienne intermittente. Il circule sur 6,3 km (dont 0,56 km dans le site Natura 2000) dans un synclinal étroit le long d'une ancienne voie ferrée (en cours de restauration).

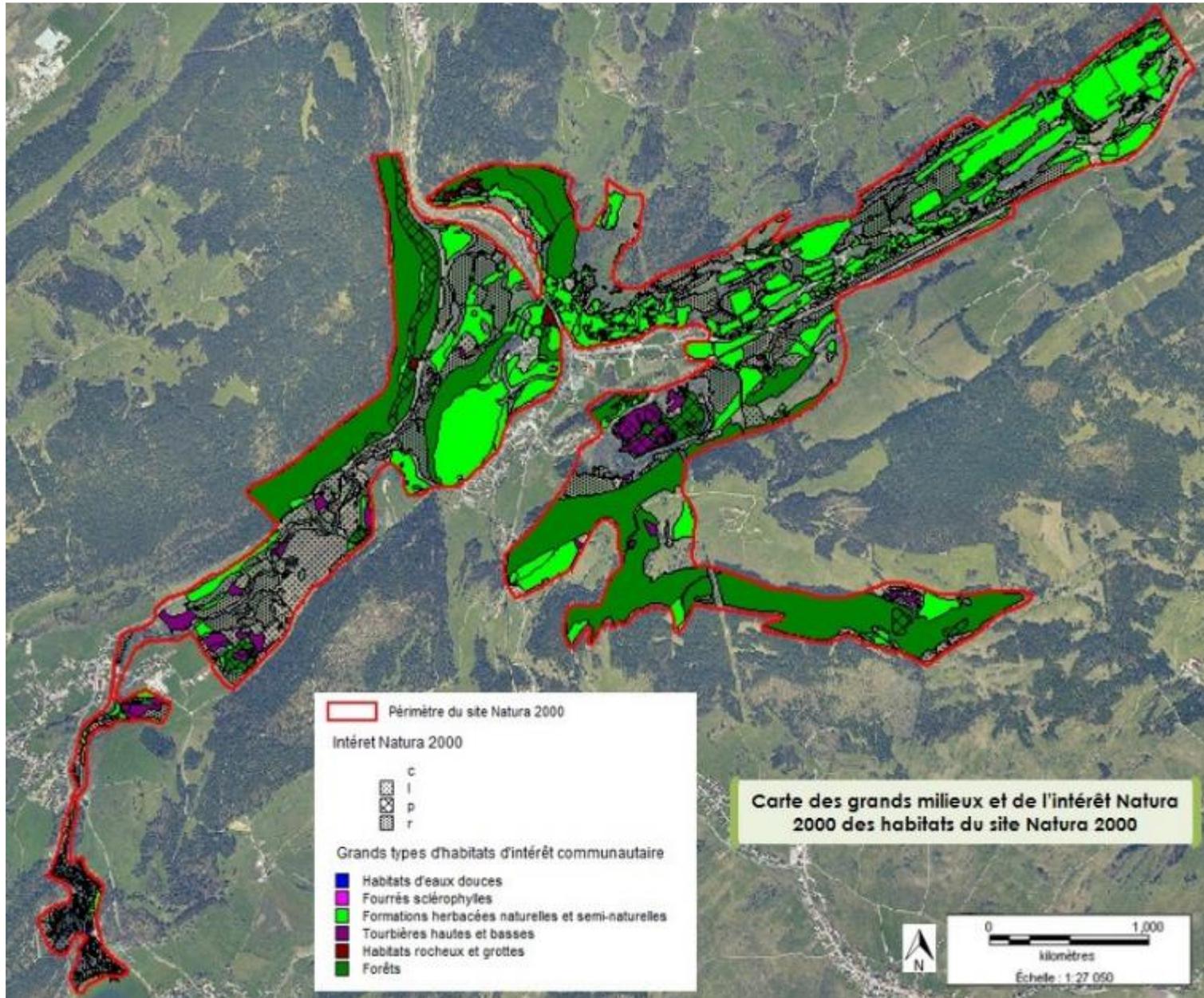
En dépit de l'altération générale des eaux de la haute vallée du Doubs, la qualité du Doubs et de ses petits affluents demeure une des plus élevées du secteur. Cette remarque s'applique notamment à la diversité biologique et au représentant des groupes les plus sensibles à la pollution. Au vu des caractéristiques hydrogéologiques du bassin versant (pertes), les eaux souterraines et nappes apparaissent particulièrement vulnérables aux pollutions. De plus, les faibles débits des cours d'eau notamment en période d'étiage (en lien en partie avec les pertes), ne permettent pas une dilution efficace des polluants. Les eaux des différents cours d'eau parcourant le site et rejoignant le Doubs, participent à la Saône et plus globalement au bassin rhodanien. Ces cours d'eau dits de « tête de bassin » ont donc des intérêts hydrologiques et écologiques forts et doivent être préservés.

Au vu des liens existants entre géologie, pédologie, hydrogéologie, hydrologie et phytosociologie, un des enjeux du site Natura 2000 sera d'assurer une bonne prise en compte de ces caractéristiques par tous les acteurs du territoire.

8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX (EN LIEN AVEC LES GRANDS MILIEUX DECRITS DANS LE FSD)

Grands milieux (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (sur 778 ha inventoriés)	État sommaire du grand milieu (favorable, moyen, mauvais)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (liste non exhaustive)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	244,98 ha soit 31% (dont 208,95 ha d'habitats patrimoniaux)	Bon à mauvais (données indisponibles pour la majorité)	Hêtraie mixte, forêt de pente, forêt alluviale, tourbière boisée (9130, 9180, 91D0*, 91E0*)	Oiseaux forestiers (pics, etc.), chiroptères, lynx	161 : enrésinement 810 : drainage Impact des dessertes, tassements, franchissements, enrésinement, traitements du bois, coupe à blanc en pente	DREAL-FC CBNFC-ORI ONF
Milieu rupestres	101,8 ha soit 13% (dont 83,26 ha d'habitats patrimoniaux)	Bon à mauvais	Végétation des falaises, éboulis, pelouses sèches (5130, 6110, 6170, 6210, 8120, 8130, 8160)	Oiseaux rupestres dont Faucon pèlerin, rapaces nocturnes, etc...	Enfrichement plus ou moins important Surpâturage Piétinement, aménagements touristiques	DREAL-FC CBNFC-ORI ONF
Grottes et cavités	Grottes de la Cluse et Mijoux : grotte du Fort Malher, gouffre de la faille de Montpetot – pertes de la Morte à proximité	Id	Grottes, gouffres, failles, etc...	Chauves-souris, etc...	Tourisme, dérangement, feu, etc...	DREAL-FC CBNFC-ORI ONF
Prairies de fauche et pâturages	203,6 ha soit 26% (dont 97,90 ha d'habitats patrimoniaux)	Bon à mauvais	Prairies mésophiles (6510, 6520)	Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Busard Saint-Martin, etc...	Hypertrophie, enfrichement, rudéralisation, surfréquentation, espèce envahissante (orties) Fauche compatible avec la conservation des habitats et espèces...	DREAL-FC CBNFC-ORI ONF
Haies	20,25 ha soit 3% (dont 0 ha d'habitats patrimoniaux)	RAS	Haies, cordons boisés et bosquets	Oiseaux et chauves-souris, etc...	Entretien de haies en faveur des habitats et espèces	DREAL-FC CBNFC-ORI ONF
Rivières	14,94 ha soit 2% (dont 0 ha d'habitats patrimoniaux)	RAS	Lit mineur et zones alluviales annexes, etc...	Milan noir, odonates, etc...	Canalisation, enrochement, extractions, pollutions, etc...	DREAL-FC CBNFC-ORI ONF

Zones humides	170,89 ha soit 22% (dont 33,05 ha d'habitats patrimoniaux)	Id	Tourbières, mégaphorbiaies, prairies humides (6410, 6430, 7110, 7120, 7140, 7230)	Lépidoptères (Damier de la succise et Cuivré de la bistorte), odonates, batraciens, amphibiens, etc...	Remblaiement, drainage, pollutions, etc...	DREAL-FC CBNFC-ORI ONF
Plans d'eau	14,63 ha soit 2% (dont 0 ha d'habitats patrimoniaux)	Id	Lacs, étangs, mares (3140, 3150, 3160)	Oiseaux d'eau, etc...	Comblement, aménagement, pollution, etc...	DREAL-FC CBNFC-ORI ONF
Cultures	/	/				DREAL-FC CBNFC-ORI ONF
Zones urbanisées	6,84 ha soit 1% (dont 0 ha d'habitats patrimoniaux)	Id	Villages, sites industriels et friches	Id	Destruction d'habitats de prairies et de zones humides, etc...	DREAL-FC CBNFC-ORI ONF
Infrastructures	Linéaire de routes Voie ferrée	Id	Id	Id	Destruction d'habitats de prairies et de zones humides, drainage, pollutions , etc...	DREAL-FC CBNFC-ORI ONF
Autres informations	0,01 ha		Terrils crassiers et autres tas de détrit			DREAL-FC CBNFC-ORI ONF



SYNTHESE

L'occupation des sols « Complexe de la Cluse et Mijoux » peut schématiquement être répartis ainsi : 2/3 de milieux ouverts à semi-ouverts et 1/3 de milieux forestiers. La répartition des habitats au sein de ces deux ensembles varie ensuite en fonction de l'exposition, de l'altitude, de la pente, de la température, du substrat et de son degré d'hydromorphie. Les activités anthropiques influencent également l'état de conservation et la variabilité des habitats sur le site.

Parmi les milieux ouverts, 40% (214 ha) présentent un intérêt communautaire dont 3% (7 ha) un intérêt communautaire prioritaire : tourbière haute active (7110*) et éboulis calcaires collinéen à montagnard (8160-3*). La surface à vocation agricole représente 57% des habitats de milieux ouverts. Ces milieux abritent des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, protégés dans le cadre de la Directive Habitat Faune-Flore.

Parmi les milieux forestiers, 85% (209 ha) sont d'intérêt communautaire dont 12% (25 ha) d'intérêt communautaire prioritaire : tourbière boisée (91D0*) et forêt de ravin (9180*) et forêt alluviale (91E0*). Ces écosystèmes forestiers sont composés à 2% (5 ha) de plantation d'essences de résineux (épicéa, sapin et mélèze). Les forêts mixtes d'hêtres et d'épicéas représentent la majorité des habitats forestiers du site (65%).

Les principales menaces relevées sur ces milieux naturels sont liées à des activités humaines présentes ou passées. L'exploitation de moins en moins extensive des surfaces peut occasionner des phénomènes d'hypertrophie et de surpâturage. A l'inverse, l'abandon total de pratiques agricoles sur certains secteurs occasionne des dynamiques d'enfrichement. Ces deux dynamiques contraires portent atteintes à l'état de conservation des habitats et à la préservation des espèces inféodées. De plus, certaines pratiques/actions anciennes aujourd'hui arrêtées (drainage, rectification de cours d'eau, etc.) ont toujours un impact sur les habitats et leur évolution naturelle. Ainsi, des travaux de réhabilitation/restauration notamment fonctionnelle seront requis pour maintenir voir améliorer l'état de conservation de ces milieux (tourbières, cours d'eau, etc.).

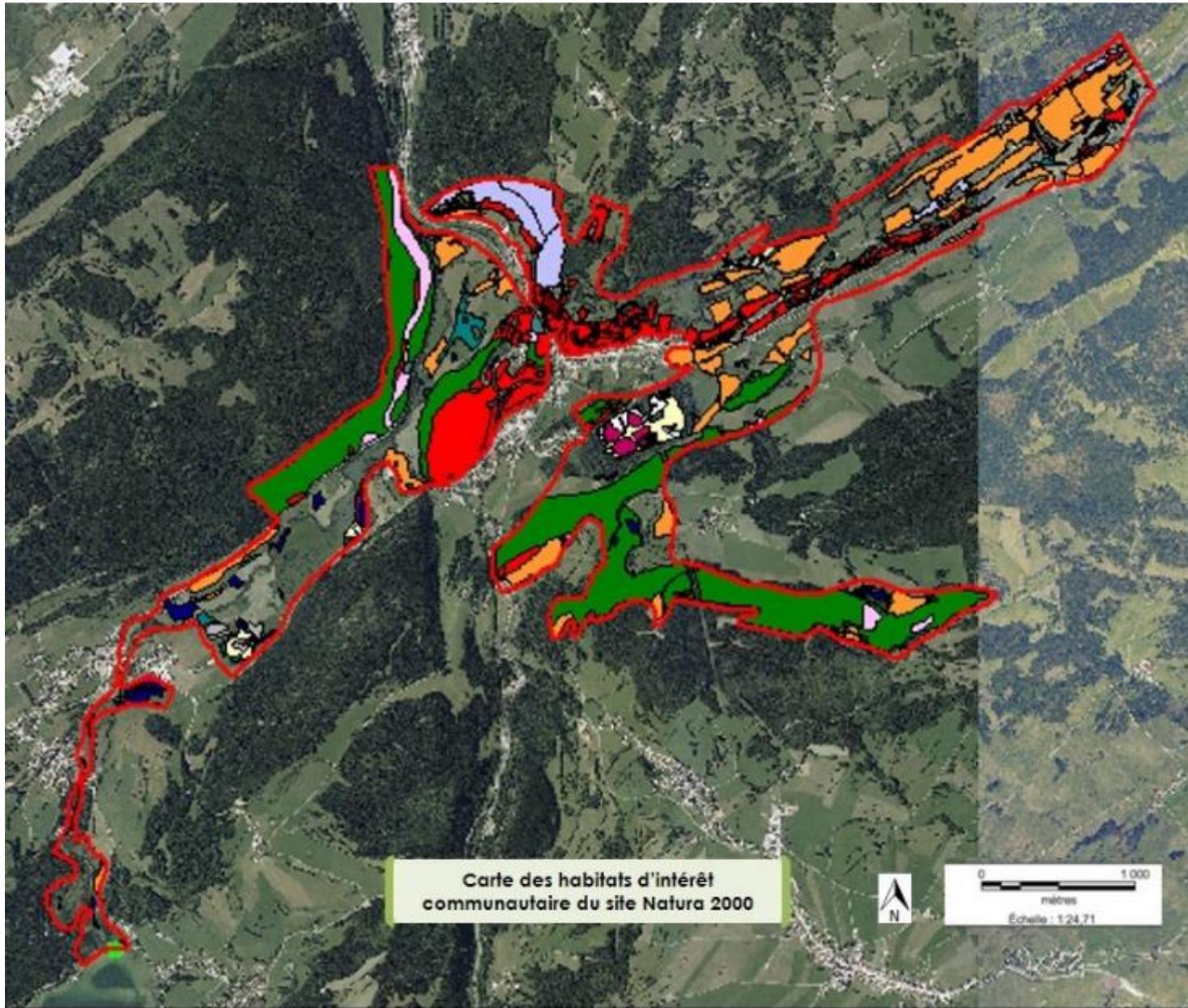
8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Habitats	78 habitats naturels recensés (dans les surfaces cartographiées)	Directive Habitats : 30 habitats dont 7 prioritaires <i>Hors directive habitats</i> : - Intérêt régional fort (R) : 1 - Intérêt régional (r) : 5 - Intérêt local : 12	Directive européenne « Habitats, faune et flore » CBNFC-ORI
Espèces végétales	46 espèces à enjeux + environ 450 autres espèces inventoriées * non exhaustif	- Directive Habitats : 1 espèce en ann.II (Hypne brillante) <i>Hors directive habitats</i> : - Liste rouge UICN : Europe : 1 NT, 17 LC France : 1 EN, 1 VU, 3 NT, 2 LC Franche-Comté : 1 CR, 2 EN, 6 VU, 12 NT, 20 LC - Protection nationale : 9 espèces - Protection régionale : 10 espèces	Directive européenne « Habitats, faune et flore » Liste rouge UICN CBNFC-ORI
Espèces animales * pour les oiseaux, amphibiens, reptiles et mammifères, les données sont connues à l'échelle des communes et non du périmètre du site	- Invertébrés : 21 Lépidoptères : 13 Odonates : 1 Orthoptères : 7 - Poissons : nc - Reptiles : nc - Amphibiens : nc - Oiseaux : 122 dont 29 nicheurs certains et 49 nicheurs possibles ou probables (synthèse communale) - Mammifères : 12 chiroptères * non exhaustif	- Directive Habitats : - Invertébrés : 2 espèces en ann.II et 3 espèces en ann.IV - Amphibiens : 1 espèce en ann.V - Reptiles : 3 espèces en ann.IV - Mammifères : 4 espèces en ann.II, 12 espèces en ann.IV et 2 espèces en ann.V - Directive Oiseaux : - 15 espèces d'oiseaux en ann.I et 25 espèces en ann.II <i>Hors directives habitats et oiseaux</i> : - PN : 8 espèces d'invertébrés + 95 espèces d'oiseaux (NSHC+NSC)+ 4 espèces amphibiens + 5 espèces de reptiles + 15 espèces de mammifères - LR-UE : 5 espèces d'invertébrés (1 EN, 2 VU, 2 NT)) - LR-FR (nicheurs) : 22 espèces d'oiseaux nicheurs (2 EN, 12 VU, 8 NT) - LR-FC : 21 espèces d'invertébrés (2 EN, 9 VU, 10 NT), 22 espèces d'oiseaux (1 RE, 6 CR, 6 VU, 9 NT), 1 espèce de mammifère (NT) - ORGFH : 21 espèces d'invertébrés, 42 espèces d'oiseaux, 1 espèce d'amphibiens, 1 espèce de reptiles, 8 espèces de mammifères	Directive européenne « Habitats, faune et flore » Directive européenne « Oiseaux » Liste rouge UICN CBNFC-ORI LPO-FC ARNLR
Champignons	Nombre	Liens avec les autres habitats et espèces d'intérêt communautaire	Directive européenne « Habitats, faune et flore »

Les autres espèces animales chassées	Nombre	Noms des espèces chassées et celles toutes soumises à des plans de chasse	SIG, arrêtés
Les autres espèces animales pêchées	Nombre	Noms des espèces pêchées et celles soumises à des carnets de prise et une réglementation spécifique	SIG, arrêtés

Ces données ne sont pas exhaustives. Elles seront précisées et complétées durant la mise en œuvre du DOCOB, avec le travail de suivi, les études et les prospections réalisées.

	Périmètre du site Natura 2000
Habitats d'intérêt communautaire	
	3140-1 : Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques
	3150-1 : Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée
	3160-1 : Mares dystrophes naturelles
	5130-2 : Junipérais secondaires planitiaires à montagnards à Genévrier commun
	6110-2* : Pelouses pionnières des dalles calcaires montagnards
	6170-8 : Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles du Jura sur sols peu évol
	6210 : Pelouses calcicoles
	6410-3 : Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, submontagn
	6430 : Mégaphorbiaies mésotrophes
	6510 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnards,
	6520-4 : Prairies fauchées montagnards et subalpines des Alpes et du Jura
	7110-1* : Végétation des tourbières hautes actives
	7120-1 : Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de resta
	7140-1 : Tourbières de transition et tremblantes
	7230-1 : Végétation des bas-marais neutro-alcalins
	8120-5 : Éboulis calcaires montagnards à subalpins à éléments moyens et gros des
	8130-2 : Éboulis calcaires collinéens à montagnards
	8160-3* : Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
	9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
	9130-12 : Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée
	9130-9 : Hêtraies, hêtraies sapinières calciclinales à Orge d'Europe
	9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
	91D0-1* : Boulaies pubescentes tourbeuses de plaines
	91D0-4* : Pessières de contact des tourbières bombées
	91E0-5* : Frênaies-éblaies des rivières à eaux vives sur calcaires



SYNTHESE

Avec 78 habitats recensés dont 32 d'intérêt communautaire, le site Natura 2000 « Complexe de la Cluse et Mijoux » présente une grande diversité d'habitats due notamment à l'hétérogénéité des conditions rencontrées (géologie, altitude, exposition, topographique, hydrologie, etc...). Les habitats d'intérêt communautaire couvrent 54% de la surface totale du site. Les massifs forestiers et les formations herbacées contribuent majoritairement à ce pourcentage.

Bien que les connaissances concernant les espèces faunistiques et floristiques restent limitées, le site présente d'ores et déjà un intérêt majeur.

Le site présente ainsi 6 espèces animales inscrites en annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore et 18 en annexe IV. Le nombre d'espèces sous protection nationale et/ou menacées à l'échelle nationale et régionale (liste rouge) est également conséquent. Il est également à noter que bien que le site n'est pas inscrit en ZPS, il présente un fort intérêt pour la conservation d'oiseaux d'intérêt communautaire avec 15 espèces en annexe I et 25 en annexe II de la directive Oiseaux. Près de 80 espèces animales inventoriées sont inscrites dans les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH). Pour certaines espèces présentent sur des habitats en régression, fractionnés et/ou isolés comme les lépidoptères de tourbières et zones humides, l'enjeu sera la conservation et la restauration de ces habitats pour permettre un maintien des populations. D'autres espèces observées par le passé et dont le statut est aujourd'hui incertain, doivent faire d'une attention particulière : gélinotte des bois notamment. Certains taxons peu ou pas étudiés seront enfin à prendre en compte dans le DOCOB. Les chiroptères ont fait l'objet d'un suivi régulier par des bénévoles. Un inventaire et la poursuite de ces suivis doivent être réalisés dans le cadre du DOCOB.

Concernant l'intérêt floristique, une seule espèce végétale est inscrite en annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore. Cependant, 46 espèces présentent un enjeu de conservation : statuts de protection et/ou inscription en listes rouges France et/ou Franche-Comté. Les espèces de tourbières représentent un fort enjeu de conservation à l'échelle nationale : *Carex chordorrhiza*, *Epipactis palustris* et *Dactylorhiza incarnata* notamment. Certaines espèces hygrophiles de l'anse Fraichelin sont d'un intérêt fort pour la Franche-Comté : *Ricciocarpos natans*, *Nuphar x spenneriana* et *Potamogeton friesii*. A noter enfin, la présence de plusieurs espèces végétales menacées associées aux milieux extrêmes de type pelouses sèches et éboulis : *Dactylorhiza majalis* notamment.

Les actions de gestion et de restauration mises en œuvre contribueront à la conservation des habitats et espèces de la directive Habitat-Faune-Flore mais également d'autres espèces inféodées aux mêmes habitats.

8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAUX 7, 8 ET 9 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43 (CE TABLEAU NE CONCERNE QUE LES SITES EN ZSC)

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après directive 92/43, annexe I)	Code européenne Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site (sur 778 ha inventoriés)	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique (France) :	Origine des données / Structures ressources
3--- HABITATS D'EAUX DOUCES : 0,08%						
<p>31 - Les eaux dormantes : complexes de végétation, ceintures d'hélophytes et peuplements de macrophytes. Principales menaces : pollutions, enrichissement dû à des activités agricoles proches</p> <ul style="list-style-type: none"> o <u>la Morte</u> o <u>Végétation aquatique des eaux stagnantes du Doubs</u> (non artificialisé sur ce tronçon) : différents groupements végétaux selon la dynamique du cours d'eau Faune : groupes d'invertébrés aquatiques les plus sensibles à la pollution représentés. Peuplement piscicole : riche population de truite locale à robe barrée avec reproduction. o <u>Anse Fraichelin</u> : végétation du littoral organisée en ceintures selon la topographie (gradient hydrique) et la granulométrie. Faune : intérêt régional pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau en relation avec le lac de Remoray et le Bassin du Dugeon. Divers amphibiens (grenouille rousse, tritons alpestre et palmé) et le lézard vivipare. Plusieurs espèces remarquables sur le plan piscicole : le corégone, la truite fario ou le brochet pour lequel les ceintures de grandes hélophytes constituent des biotopes favorables à la reproduction. 						
Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140-1	< 0,1 ha 0,01%	2 petits secteurs localisés à l'aval du lac Saint Point (anse de Fraichelin) Végétations pionnières, souvent héliophiles, des plans d'eau neutres et basiques Groupement pionnier.	Favorable	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne (Eionet)
Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	0,5 ha 0,06%	Petites surfaces localisées à l'aval du lac Saint Point (anse de Fraichelin) Macrophytes enracinés d'eaux moyennement profondes. Atteinte : Hypertrophie	Favorable à Défavorable	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Mares dystrophes naturelles	3160-1	< 0,1 ha 0,01%	2 petits secteurs localisés à l'aval du lac Saint Point (anse de Fraichelin) Communautés (rubanier nain et utriculaire) des eaux stagnantes peu profondes oligo-mésotrophes	Favorable	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne

Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260-1	Données indisponibles		nc	U1/inadéqu	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
5--- FOURRES SCLEROPHYLLES : 0,01%						
51- Fourrés subméditerranéens et tempérés : stades buissonnants découlant de l'évolution de pelouses en contexte de déprise. Principale menace : fermeture du milieu par enrichissement						
Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun	5130-2	0,12 ha 0,01%	Petit secteur au nord-est du village de la Cluse-et-Mijoux Habitat secondaire associé aux systèmes pastoraux extensifs Atteinte : Enrichissement élevé	Défavorable	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
6--- FORMATIONS HERBACÉES NATURELLES ET SEMI-NATURELLES : 24,5%						
61 – Pelouses naturelles : végétation herbacée installée sur des milieux à degré nutritionnel plutôt faible, sur des sols généralement superficiels et avec des conditions particulières (sécheresse chronique, exposition, toxicité du calcium, instabilité du substrat, etc.). Flore associée remarquable : la gentiane de Clusius (protégée dans la région), ainsi que la scrofulaire du Jura, la germandrée petit-chêne, la germandrée des montagnes et la gentiane croisette (plante-hôte de la chenille de l'azuré de la croisette – protégé en France et objet d'un plan régional de conservation). Faune : insectes d'affinité méditerranéenne dont l'apollon (protection nationale), peuplements de reptiles élevée (lézard des murailles, lézard des souches, lézard vivipare et coronelle lisse) et nombreuses espèces d'oiseaux protégés nicheurs (faucon pèlerin, hibou grand-duc...). Les principales menaces : piétinement, enrichissement, modifications du milieu environnants par des pratiques agricoles plus intensives.						
<ul style="list-style-type: none"> o <u>Fort Mahler</u> o <u>Falaise de la Fauconnière</u> (barre rocheuse de plus de 3 km) : Lambeaux de pelouses mésoxérophiles à xérophiles montagnardes (assez sèches à très sèches) intercalés en bordure des corniches. 						
Pelouses pionnières des dalles calcaires montagnardes	6110-2*	< 0,1 ha 0,01%	2 petits secteurs disséminés au sein d'autres pelouses Formations spécialisées de substrats rudéraux extrêmes, milieux rocheux squelettiques	RAS	U1/inadéqu	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles du Jura sur sols peu évolués	6170-8	1,3 ha 0,2%	Habitat localisé en contrebas du fort Malher Pelouse des vires et couloirs rocheux à Sesslerie bleuâtre et Laser sermontain	Défavorable	U1/inadéqu	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
62 - Formations herbacées sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement : pelouses sèches, en lien avec le relief accidenté et les nombreux affleurements rocheux. Structure en mosaïque de certaines pelouses : pelouses mésophiles pâturées montagnardes à gentiane printanière et brome dressé (avec la carline acaule) ou à koelérie pyramidale et sesslerie (conditions plus sèches). Sur les replats plus accessibles : pré-pâturé montagnard mésotrophe à gentiane jaune et crénelle ou association à alchémille et crénelle (de moindre intérêt) en cas d'eutrophisation. Anfractuosités des rochers humides accueillant des espèces discrètes et typiquement montagnardes : la sélaginelle et le botryche lunaire. Petits suintements très ponctuels avec présence de l'œillet superbe, la polémoine bleue et la grasette commune. En domaine agricole, ces pelouses peuvent être des habitats secondaires liés à la déprise et l'enrichissement. Principales menaces : fréquentation humaine avec piétinement, déprise conduisant à l'enrichissement ou intensification						
<ul style="list-style-type: none"> o <u>Roche Sarrazine</u> (1175 m) : paroi de la falaise constituée de calcaires compacts d'âge Rauracien (Jurassique supérieur). Corniche très embroussaillée pauvre en espèces thermophiles. o <u>Fort Mahler et château de Joux</u> o <u>Falaise de la Fauconnière</u> (barre rocheuse de plus de 3 km) : Parois verticales avec végétation très clairsemée dite « chasmophytique ». 						

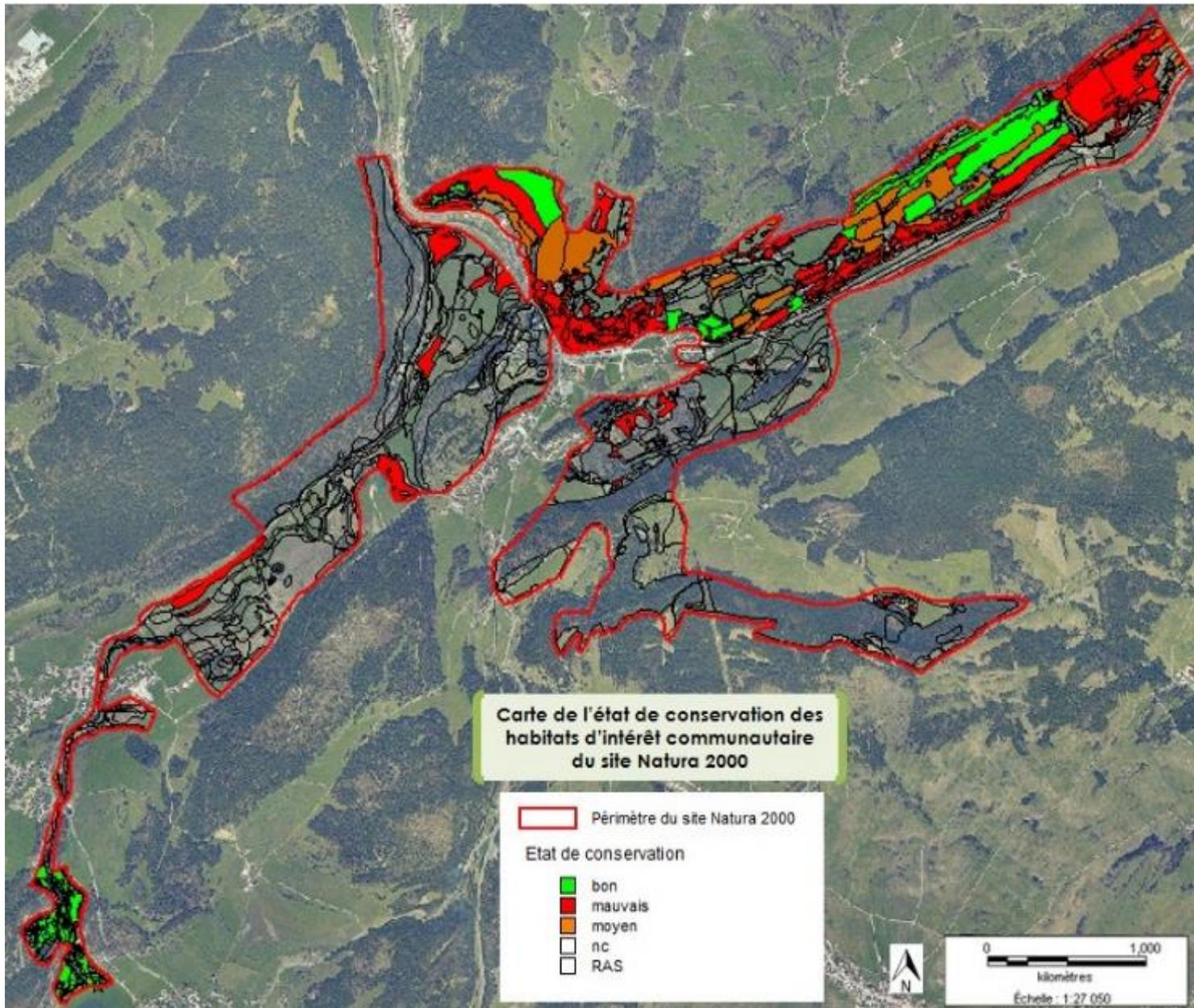
Pelouses calcicoles subatlantiques des mésoclimats froids de l'Est	6210-10	11,5 ha 1,5%	Habitat localisé en contrebas du fort Malher, du château de Joux et du point de vue du Fer à cheval Pelouse de pentes fortes à Koelérie pyramidale et Sésélière bleuâtre. Grande richesse floristique. Atteinte : Enfrichement important	Défavorable	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	6210-15	64,8 ha 8,3%	Habitat localisé en contrebas du fort Malher, du château de Joux, du point de vue du Fer à cheval et le long de la Morte Pelouse de pentes et plateaux à Gentiane printanière et Brome dressé. Grande richesse floristique (orchidées), fort intérêt régional. Atteintes : enfrichement faible à important, fréquentation élevée	Favorable à Défavorable	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Pelouses calcicoles xérophiles continentales des corniches arides du Jura	6210-34	2,4 ha 0,3%	Petits secteurs localisés en contrebas du château de Joux et à la Fauconnière Pelouses des rebords de corniches, vives rocheuses ou éboulis fixés des pentes fortes. Grande richesse floristique.	nc	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
<p>64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes : prairies humides, mégaphorbiaies d'intérêt communautaire important (valeur écologique et rôle hydrologique). Principales menaces : déprise conduisant à l'enfrichement de ces milieux, création de plans d'eau (trous à grenouilles...), intensification des pratiques alentour et colonisation des plantes invasives.</p> <ul style="list-style-type: none"> o <u>Groupements humides du lit majeur du Doubs et du ruisseau de la Morte</u> : roselières, cariçaies hautes, mégaphorbiaies, prairies hygrophiles à mésophiles, ponctués par des fourrés et haies arborés de saules et frênes. o <u>Tourbière haute de Frambourg</u> : prairies oligotrophes à molinie entourant le haut-marais actif entouré. Moitié sud plus humide avec un réseau de dépressions bordées par le scirpe cespiteux (2 espèces protégées). o <u>Tourbière de Montpetot</u> : mégaphorbiaies ceinturant les habitats tourbeux o <u>Anse Fraichelin</u> : roselières à scirpe lacustre ou à phragmite, cariçaies à grandes laïches, puis mégaphorbiaies montagnardes, formations de hautes herbes à aconit napel, polémoine bleue et renouée bistorte. Prairies humides, oligotrophes ou eutrophes, limitée par la topographie. 						
Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, submontagnards à montagnards continentaux	6410-3	2,1 ha 0,3%	Petits secteurs localisés le long du Doubs (Oye-et-Pallet) Moliniaie à Trolle d'Europe des dépressions humides. Grande richesse floristique (orchidées).	nc	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	< 0,1 ha 0,01%	Petit secteur en limite est du site Mégaphorbiaies à reine-des-prés et cirse maraîcher de bordure de petits ruisseaux et sources. Intérêt entomologique et comme bande tampon (écotone).	RAS	U1/inadéqu ate	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	8,6 ha 1,1%	Habitat localisé en périphérie du Doubs et de la Morte. Petits secteurs dans la tourbière de Frambourg Prairies humides des montagnes calcaires à Aconit du Portugal et Reine-des-prés, lisières de forêts riveraines	Nc, favorable à défavorable	U1/inadéqu ate	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocines, héliophiles à semi-héliophiles	6430-6	2,5 ha 0,3%	Petits secteurs dispersés dans la vallée de la Morte Communautés héliophiles à Ortie dioïque, Chérophylle doré ou Egopode podagraire. Rôle dans la structuration des ripisylves, importantes pour la faune associée.	RAS	U1/inadéqu ate	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne

<p>65 - Les prairies montagnardes semi-naturelles : groupements herbacés ouverts travaillés par l'homme (pâtures et fauches) et différenciés selon l'hydromorphie du sol et le mode de gestion. Valeur écologique fluctuant avec le niveau trophique (la diversité floristique s'appauvrit avec l'augmentation de la fumure) et la présence de bosquets épars ou de haies. Principale menace : intensification des pratiques avec évolution des prairies mésotrophes vers des stades plus eutrophes. Largeement réparties sur l'ensemble du périmètre du site. Faune : papillons protégés et inféodés à ces milieux (Cuivré de la bistorte et Damier de la succise). Le cuivré écarlate, en régression.</p>						
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles	6510-6	0,2 ha 0,02%	Deux secteurs dans la vallée de la Morte en limite est du site Prairie à Fromental élevé	Moyen à Défavorable	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	< 0,1 ha 0,01%	Secteur longeant le RN67 (entre le fort malher et le château de Joux) Prairie à Berce des prés et Brome mou	Défavorable	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura	6520-4	97,6 ha 12,5%	Habitat localisé dans les vallées de la Morte, du Doubs et de Montpetot Prairie de fauche mésotrophique à Euphobe verruqueuse, Trisète jaunâtre ou plus eutrophisée à Alchémille des montagnes et Brome mou Atteintes : hypertrophie (vallée du Doubs), déprise et dépôt de matériaux (petits secteurs - vallée de la Morte)	Favorable à défavorable	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
7--- TOURBIÈRES HAUTES ET TOURBIÈRES BASSES : 2,5%						
<p>71- Tourbières acides à sphaignes : milieux remarquables à très fort enjeu de conservation abritant des groupements végétaux rares adaptés et espèces boréoarctiques. Rôle de réservoirs hydriques et de régulateur. Principales menaces : enrichissement et fermeture du milieu, impacts des altérations passées (drainage, rectification de cours d'eau, extraction de tourbe, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> o <u>Groupements humides du lit majeur du Doubs et du ruisseau de la Morte</u> : tourbière Intérêt floristique remarquable : plantes protégées recensées dont la Laïches des boubiers et à long rhizome, l'Andromède à feuilles de polium et le Rossolis à feuilles rondes. Les cordons boisés abritent une très belle population de Gagée jaune. Toutes ces espèces sont protégées en France. o <u>Tourbière haute de Frambourg</u> dite "dégradée" : influences anthropiques passées (fosses d'extraction et larges drains). Haut-marais actif entouré de prairies oligotrophes à molinie. Tourbière de transition, 						
Végétation des tourbières hautes actives	7110-1*	4,9 ha 0,6%	Habitat localisé dans la tourbière de Frambourg et dans un petit secteur tourbeux à l'est du bourg d'Oye-et-Pallet Végétation des tourbières acides ombrotrophiques médio-européennes à <i>Sphagnetum magellanici</i> et <i>Trichophoretosum cespitosi</i> Fort intérêt patrimonial avec espèces rares et/ou menacées	nc	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	7120-1	3 ha 0,4%	Habitat localisé dans la tourbière de Frambourg Forme dégradée (assèchement superficiel) à <i>Sphagnetum magellanici</i> Atteinte : drainage	Défavorable	U1/inadéqu ate	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Tourbières de transition et tremblantes	7140-1	3 ha 0,4%	Habitat localisé dans la tourbière de Frambourg et dans un petit secteur tourbeux à l'est du bourg d'Oye-et-Pallet	nc	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI

			Groupement intermédiaire des tourbières basses et hautes : acidiphiles à <i>Sphagno fallacis</i> - <i>Caricetum rostratae</i> ou acido- neutrophiles à <i>Caricion lasiocarpae</i> / <i>Drepanoclado revolventis</i> - <i>Caricetum chordorrhiza</i> Fort intérêt patrimonial avec espèces rares et/ou menacées			Union Européenne
72 - Tourbières neutro-alkalines : bas marais alcalins avec intérêt patrimonial fort. Principales menaces : intensification agricole à proximité et impacts des altérations passées (drainage, rectification de cours d'eau, etc.) <ul style="list-style-type: none"> o <u>Tourbière haute de Frambourg</u> dite "dégradée" : bas-marais à Comaret, o <u>Tourbière de Montpetot</u> : occupée en majorité par un bas-marais alcalin à laïche de Davall et scirpe de Hudson, ponctué de dépressions et de chenaux à laïche des boubiers et trèfle d'eau. o <u>Anse Fraichelin</u> : Groupements de bas-marais alcalin à trèfle d'eau et laïche paniculée. Flore : 4 espèces bénéficiant d'une protection au plan régional Faune : communautés riches en plantes à fleurs favorables à l'alimentation des insectes floricoles (fadet des tourbières notamment).						
Végétation des bas-marais neutro-alkalins	7230-1	8,8 ha 1,1%	Petits secteurs dispersés dans la vallée du Doubs et de Montpetot Communautés médioeuropéennes et de moyennes montagnes à <i>Caricion davallianae</i> Habitat à grande valeur patrimoniale et fortement menacé en France avec espèces rares et/ou menacées Atteinte : drainage	Nc/Défavorable	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
8--- HABITATS ROCHEUX ET GROTTES : 0,4%						
81- Eboulis rocheux : disséminée sur le site au pied des parois rocheuses calcaires. Principale menace : enrichissement Faune : insectes d'affinité méditerranéenne dont l'apollon (protection nationale), peuplements de reptiles élevée (lézard des murailles, lézard des souches, lézard vivipare et coronelle lisse) et nombreuses espèces d'oiseaux protégés nicheurs (faucon pèlerin, hibou grand-duc...). <ul style="list-style-type: none"> o <u>Fort Mahler</u> o <u>Zone du Gérot et des Angles</u> (secteurs ouverts entourant le Château de Joux) : nombreux blocs rocheux et des éboulis colonisés par une végétation très spécialisée à rumex à écussons. o <u>Falaise de la Fauconnière</u> (barre rocheuse de plus de 3 km) : éboulis en contexte de méso-climat mésotherme avec répartition des associations selon la granulométrie et la présence de terre fine entre les blocs (présence de tiliaies sèches notamment). Eboulis grossiers des pentes colonisés par un groupement herbacé à oseille ronde, à caractère pionnier. 						
Éboulis calcaires montagnards à subalpins à éléments moyens et gros des Alpes et du Jura	8120-5	0,1 ha 0,01%	Petit secteur au lieu-dit de la Cluse Eboulis à <i>Dryopteris</i> du calcaire	Favorable	Favorable	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Éboulis calcaires collinéens à montagnards à éléments moyens et gros, du Jura	8130-2	0,9 ha 0,1%	Habitat localisé en en contrebas du fort Malher et du point de vue du Fer à cheval Communauté à <i>Galéopsis</i> à feuilles étroites	RAS	Favorable	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	8160-3*	2,1 ha 0,3%	Habitat localisé en en contrebas du fort Malher, du château de Joux et sur la Fauconnière Association de pentes raides à <i>Rumex</i> à écussons Atteinte : enrichissement	Nc/Défavorable	Favorable	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne

Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	Données indisponibles		nc	Favorable	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
9--- FORÊTS : 26,8%						
9110 et 9130 Hêtraies « classiques » à luzule et à aspérule :						
Principales menaces : sylviculture privilégiant les résineux ou les plantations. Préconisations : mélange d'essences, gestion irrégulière avec sous-étages et lisières forestières.						
<ul style="list-style-type: none"> o <u>Plateau de la falaise de la Fauconnière</u> : hêtraie-sapinière (stade climacique de l'étage montagnard supérieur). Présence du gagée jaune, protégée au plan national (lisières forestières, haies en bordure de prairies ou forêts fraîches). o <u>Pied du Larmont</u> (en allant aux Verrières) : cordons boisés formés de hêtre mêlé à d'autres espèces de feuillus (rôle de corridor écologique). o <u>Massif de la Montagne du Laveron</u> : deux espèces rares (le Grand Tétrás et la Gelinotte des bois) accompagnées par d'autres oiseaux tels que le Pic noir, le Merle à plastron, la Bécasse des bois, le Cassenoix moucheté et la Chouette de Tengmalm (ces trois derniers étant inscrits dans le Livre Rouge des espèces menacées en France). 						
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130	156,6 ha 20,1%	Forêt de hêtre et épicéa	nc	U1/inadéqu ate	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée	9130-12	1,6 ha 0,2%		Défavorable	U1/inadéqu ate	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
Hêtraies, hêtraies sapinières calciclines à Orge d'Europe	9130-9	25,6 ha 3,3%	Futaie mélangé de l'étage montagnard Atteinte : résineux	Favorable à défavorable	U1/inadéqu ate	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
9180 - Forêts de pentes, éboulis et ravins : habitats prioritaires associés aux secteurs de parois rocheuses et reliefs.						
<ul style="list-style-type: none"> o <u>Corniches de la Fauconnière, contrebas du Château de Joux et de façon clairsemée le long des escarpements rocheux surplombant la RN57</u> : forêts de ravins à érable, tilleul et frêne : pieds de falaise, éboulis et ravins à climat local frais – bien représenté dans le site. o <u>Fort du Larmont et au-dessus du Fort Mahler</u> : hêtraie à dentaire sur les pentes fortes et mal exposées avec sol frais et squelettique. Rôle fondamental pour la protection des sols et des paysages. Hêtraie à Adénostyle sur les pentes abruptes couvertes d'éboulis fins et érablière à Spirée sur éboulis moyen plus frais. o <u>Roche Sarrazine</u> : une vaste étendue d'éboulis et de lapiaz colonisée par l'érable sycomore et le frêne au cœur de la hêtraie enrichie en épicéas. Présence de la chouette de Tengmalm et le pic noir. Présence de deux champignons rares, le cordiceps langue-de-serpent et le cordiceps capité, eux-mêmes parasites d'autres champignons. 						
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180*	14,8 ha 1,9%		nc	Favorable	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
91D0 - Tourbières boisées : habitats prioritaires de haute valeur patrimoniale résultant souvent de l'évolution naturelle d'une tourbière haute en lien avec l'assèchement du milieu (drainage, exploitation de tourbe, etc.)						
Principales menaces : impacts des altérations passées (drainage, rectification de cours d'eau, extraction de tourbe, etc.) avec assèchement et enrésinement.						
<ul style="list-style-type: none"> o <u>Tourbière haute de Frambourg dite "dégradée"</u> : partie boisée (principalement forêt hygrophile de peupliers trembles) au nord. 						
Boulaies pubescentes tourbeuses de plaines	91D0-1*	8,5 ha 1,1%	Peuplements de bouleaux pubescents rabougris sur substrat tourbeux Intérêt patrimonial avec espèces rares et menacées	Nc	U1/inadéqu ate	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI

						Union Européenne
<i>Pessières de contact des tourbières bombées</i>	91D0-4*	0,7 ha 0,1%	<i>Peuplements d'épicéa sur tourbière bombée</i> <i>Intérêt patrimonial avec espèces rares et menacées</i>	Nc	U1/inadéqu ate	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne
91E0 - Forêts alluviales, ripisylves : habitat prioritaire localisé en bordure de cours d'eau. Rôle hydrologique et biologique essentiel : conservation des écosystèmes rivulaires et aquatiques. Principale menace : plantations.						
<i>Frênaies-éablaies des rivières à eaux vives sur calcaires</i>	91E0-5*	1 ha 0,1%	<i>Peuplements denses des rivières à eaux vives montagnardes</i> <i>Intérêt patrimonial avec espèces rares et menacées</i>	Nc	U2/bad	Maillefer & Hunziker Espace Nature CBNFC-ORI Union Européenne



RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43 (CE TABLEAU NE CONCERNE QUE LES SITES EN ZSC)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes II)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données/ Structures ressources
<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	Hypne brillante	6216	donnée non disponible	Présence connue à la tourbière d'Oye-et-Pallet Statut : PN / LRR : NT	donnée non disponible	Inconnu	CBNFC-ORI
<i>Euphydrias aurinia</i>	Damier de la Succise	1065*	donnée non disponible	Présence connue à la tourbière de Frambourg et aux prés Lavaux Plante hôte : Succise des prés. Statut : PN / LRR : NT / ORGFH : III	donnée non disponible	Défavorable mauvais	CBNFC-ORI
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	4038	donnée non disponible	Présence connue aux prés Lavaux Observé sur prés humides et mégaphorbiaies Plante hôte : Renouée bistorte (Polygonatum bistorta). Statut : PN / LRR : VU / ORGFH : I	donnée non disponible	Défavorable mauvais	CBNFC-ORI
<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal	1361*	donnée non disponible	Présence connue Statut : PN / LRN : EN / LRR : VU / ORGFH : I	donnée non disponible	Favorable	LPO-FC
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle commune	1308	donnée non disponible	Présence connue au Fort Malher Statut : PN / LRN : LC / LRR : NT	donnée non disponible	Inadéquate	L.Beschet, J.Claude
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	1324	donnée non disponible	Présence connue à la Roche Sarrazine (1995) Statut : PN / LRN : LC / LRR : VU	donnée non disponible	Inconnu	L.Beschet, J.Claude
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	donnée non disponible	Présence connue à la Roche Sarrazine (1995) Statut : PN / LRN : LC / LRR : VU	donnée non disponible	Inadéquate	L.Beschet, J.Claude

Annexe IV de la Directive Habitat : présence du chat forestier (*Felis silvestris*), du lézard des souches (*Lacerta agilis*), du lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et de plusieurs espèces de chiroptères.

Oiseaux inscrits à l'annexe I de la directive Oiseaux observés : Alouette lulu (*Lullula arborea* A246), Balbuzar pêcheur (*Pandion haliaetus*, A094), Bondrée apivore (*Pernis apivorus* A072), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*, A081), Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus* A082), Butor Saint Martin (*Botaurus stellaris*, A082), Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus* A223), Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*, A031), Cigogne noire (*Ciconia nigra* A030), Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus*

gallicus A080), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus* A103), Gêlinotte des bois (*Tetrastes bonasia* A104), Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo* A215), Grande aigrette (*Casmerodius albus*, A027), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*, A229), Milan noir (*Milvus migrans* A073), Milan royal (*Milvus milvus* A074), Pic noir (*Dryocopus martius* A236), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio* A338), Vautour fauve (*Gyps fulvus*, A078). (Sources : ONF- PAF La Cluse et Mijoux 2004 et LPO-FC).

La présence à proximité de l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), du crapaud calamite (*Bufo calamita*) et du muscardin (*Muscardinus avellanarius*) est également à noter (Annexe IV de la directive Habitats).

Source LPO-FC

SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (7, 8, 9)

Le site Natura 2000 « Complexe de la Cluse-et-Mijoux » présente un grand intérêt patrimonial par la présence de nombreux habitats d'intérêt communautaire dont certains sont prioritaires au niveau européen : Pelouses pionnières des dalles calcaires montagnardes, végétation des tourbières hautes active, éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard, pessières de contact des tourbières bombées, boulaies pubescentes tourbeuses de plaines et forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion.

La diversité d'espèces présentant un enjeu à l'échelle européenne, nationale et régionale est liée à cette variété d'habitats.

Plusieurs secteurs présentant un intérêt patrimonial faunistique et floristique n'ont pas été intégrés au périmètre du site bien qu'ils se trouvent à proximité : fort Catina, ancienne gravière de la Cluse et Mijoux, bassin versant de Fontaine Ronde, etc. Une réflexion doit donc être menée avec tous les acteurs du territoire quant à l'intégration de ces secteurs dans un périmètre Natura 2000 modifié.

Bien que l'installation de ces habitats et espèces soit liée aux conditions abiotiques en présence (géologie, hydrologie, topographie, etc.), la conservation de ces écosystèmes est fortement dépendante des activités anthropiques (ou de leurs absences en cas par exemple de déprise). L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire a ainsi été évalué sur le site (cartographie phytosociologique) :

- o Bon état de conservation : 6% de la surface totale du site ;
- o Etat de conservation moyen : 6% de la surface totale du site ;
- o Mauvais état de conservation : 11% de la surface totale du site ;
- o Non connu : 60% de la surface totale du site ;
- o RAS : 17% de la surface totale du site.

Les atteintes et menaces rencontrées sont de façon générale :

- o Cours d'eau : artificialisation et eutrophisation provoquant une abondance des algues brunes
- o Ceintures végétales hygrophiles : installation anarchique d'aménagements touristiques autour du lac Saint-Point avec morcellement.
- o Tourbières : drainage et enrésinement favorisant une fermeture du milieu à moyen terme
- o Massif forestier : risques d'incendie sur les falaises en saison sèche en lien avec la fréquentation (mégots, etc.)
- o Pelouses et pâtures : abandon des pratiques agro-pastorales occasionnant un enfrichement, broyage des cailloux
- o Ensemble des habitats : apports d'engrais provoquant un enrichissement en éléments nutritifs et un déséquilibre trophique préjudiciable à la flore et à la faune très spécialisées de ces milieux naturels.

Dans le cadre de ce document d'objectif, plusieurs mesures pourront être mises en œuvre pour soutenir et/ou encourager des pratiques permettant le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt patrimonial :

- o Habitats d'intérêt communautaire ne faisant pas l'objet d'une exploitation par absence de valeur agricole ou sylvicole (bas-marais, tourbières hautes, tourbières boisées, pelouses sèches, forêts alluviales, etc.) : actions de conservation et de restauration
- o Habitats semi-naturels d'intérêt communautaire faisant l'objet d'une activité économique (agriculture, sylviculture, loisirs, etc.) : maintien d'activités ou de techniques adaptées, prises en compte des enjeux du site dans le cadre des projets d'aménagement.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : **ENJEUX/OBJECTIFS**

8.2- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS / TABLEAUX 10, 11 ET 12 : ENJEUX ET OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Les objectifs présentés dans le document d'objectifs sont issus de la concertation menée au sein des groupes de travail, mis en place depuis fin 2013. Le diagnostic du site Natura 2000 a été confronté aux attentes et ressentis des usagers du territoire afin d'aboutir à des propositions d'actions adaptées.

Ces objectifs se traduisent par des mesures de gestion qui seront mises en œuvre durant la phase d'animation du site.

Cette phase de mise en œuvre du document d'objectifs sera portée par la structure animatrice désignée qui mobilisera les moyens humains et techniques nécessaires. La structure animatrice assurera :

- o le lien avec les collectivités locales, les établissements publics et l'ensemble des acteurs du site dans la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000,
- o la réalisation des actions en encourageant la démarche de contractualisation (contrats et charte) et en réalisant l'animation nécessaire auprès des acteurs locaux,
- o un travail de communication et de sensibilisation auprès des acteurs du site et du grand-public et soutiendra globalement la promotion des bonnes pratiques environnementales,
- o un rôle de veille environnementale, passant par le suivi et l'évaluation des actions du DOCOB, ainsi que des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

Dans le but d'assurer la démarche de développement durable portée par Natura 2000, l'animateur se devra d'inscrire les réflexions et les actions menées autour du site Natura 2000 dans une démarche globale de développement du territoire :

- o en veillant à la cohérence des objectifs du DOCOB et des actions menées avec les différents autres projets territoriaux et en s'associant aux acteurs locaux en amont des projets concernant des problématiques environnementales,
- o en cherchant à mutualiser les réflexions liées aux problématiques territoriales avec les partenaires possibles et en mettant en relation les acteurs locaux et les projets concernés dans l'optique d'une synergie,
- o en prenant part aux réflexions menées sur les problématiques territoriales, relevées durant la définition des objectifs de développement durable (problématiques agricoles et de qualité de l'eau...).

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Protéger, restaurer et gérer les habitats humides et les espèces d'intérêt communautaire associées.	<p>1. Préserver le caractère humide et la valeur patrimoniale des tourbières et milieux humides (prairies, marais...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter les pratiques en milieux humides et à proximité (amendements, chargements, etc.) - mettre en place une gestion conservatoire sur les sites à forte valeur patrimoniale - prévenir les pratiques destructives (drainage, assèchement, reboisement) - maîtriser la création des plans d'eau, adapter ou réorienter la gestion de ceux déjà existants - lutter contre la fermeture des milieux - rechercher une maîtrise foncière pour des zones non productives <p>2. Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et zones humides associées</p> <p>3. Améliorer la qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines et des milieux aquatiques</p> <p>4. Conserver et restaurer les connexions entre les zones humides (dont ripisylves)</p>	MAE Contrat N2000 Contrat Forestier Charte N2000 Maîtrise foncière Recommandations de gestion et sensibilisation	Habitats humides d'IC : 3140, 3150, 3160, 3260, 6410, 6430, 7110*, 7120, 7140, 7230, 91D0*, 91E0*	<ul style="list-style-type: none"> - amphibiens - oiseaux - chiroptères - lépidoptères (Damier de la succisse 1065, Cuvré de la bistorte 4038) - odonates - végétaux protégés (Hypne brillante 1393) + populations d'insectes... 	Agriculture Sylviculture Tourisme	SCoT, PLU, contrats de rivières, trame verte et bleue, ENS, etc...
B. Protéger, restaurer et gérer les prairies humides et milieux ouverts secs	<p>1. Conserver et améliorer les prairies naturelles d'IC et les habitats prairiaux d'espèces d'IC par une gestion adaptée</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégrer les préconisations Natura 2000 dans les CAD - encourager la gestion extensive (pâturage extensif, fauche tardive, etc.) - limiter la fertilisation et l'emploi de phytosanitaires - adapter les dates et modalités de fauche et de pâturage - sensibiliser aux impacts des pratiques sur les espèces concernées (oiseaux, insectes, chiroptères...) <p>2. Préserver et gérer la valeur patrimoniale des pelouses sèches</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver les richesses de ces sites : restauration ; maintien de l'ouverture - adapter les pratiques : pas de fertilisation ; périodes d'intervention ; chargements <p>3. Maintenir l'ouverture des milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - restaurer ces milieux hors contexte agricole - encourager une gestion adaptée en SAU - favoriser des regroupements fonciers - valoriser par une activité les milieux entretenus et (ré)ouverts 	MAE Recommandation de gestion MAE Contrat N2000 Contrat Forestier Charte N2000 Maîtrise foncière MAE Contrat Natura 2000	<p>Habitats prairiaux d'IC : 6210*, 6410, 6430, 6510, 6520</p> <p>Habitats prairiaux d'espèces d'IC (prairies avec lisières, éléments paysagers, strate herbacée haute)</p> <p>Habitats prairiaux d'IC : 6110*, 6170, 6210*</p> <p>Habitats d'IC ouverts en contexte de déprise : 5130, 6110*, 6210*, 6410, 6430, 6510, 6520, 7110*, 7120, 7140, 7230 et habitats d'espèces</p>	<ul style="list-style-type: none"> - oiseaux prairiaux et forestiers, rapaces - chiroptères - lépidoptères + insectes prairiaux, pollinisateurs... nombreuses espèces animales... 	Agriculture Sylviculture	Programmes de regroupement foncier : - CG25 - CRPF

	<p>4. Maintenir, restaurer et entretenir les éléments paysagers et corridors écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - conserver/recréer les linéaires et éléments ponctuels en secteur agricole - développer des activités valorisant ces milieux (économiques et culturelles) - sensibiliser le public à ces problématiques 	<p>MAE Contrat N2000 Charte N2000 EBC / PLU Réglementation des boisements</p>	<p>Habitats d'espèces d'IC : haies, bosquets, lisières...</p>			<p>- Trame verte et bleue</p>
<p>C. Maintenir et rétablir la naturalité et l'état de conservation des milieux (anthropisés)</p>	<p>1. Lutter contre les espèces invasives, favoriser les essences autochtones et leur diversité</p>	<p>Contrat N2000 Recommandations de gestion et sensibilisation</p>	<p>Ensemble des habitats d'IC</p>	<p>Ensemble des espèces d'IC</p>	<p>Urbanisation, Loisirs</p>	<p>SCOT, PLU</p>
	<p>2. Mettre en place des pratiques de gestion différenciée des espaces et des infrastructures (notamment routières et ferroviaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter les dates d'intervention et les travaux à la sensibilité des sols - limiter l'emploi de traitements phytosanitaires (hors risques sanitaires majeurs) - élaborer un schéma de fauche extensive des bords d'infrastructures linéaires avec les services concernés (DDE, CG, collectivités territoriales, SNCF, etc.) 	<p>Recommandations de gestion et sensibilisation</p>	<p>Ensemble des habitats d'IC</p>	<p>Ensemble des espèces d'IC</p>	<p>Urbanisation, Loisirs Agriculture</p>	<p>SCOT, PLU, programme de gestion des voiries</p>
<p>D. Gérer durablement les habitats forestiers du site</p>	<p>1. Préserver et restaurer les habitats forestiers d'IC et les habitats d'espèces d'IC</p> <ul style="list-style-type: none"> - inciter les gestionnaires à intégrer les préconisations du DOCOB Natura 2000 dans les plans d'aménagement forestiers, les contrats territoriaux forestiers, les schémas de desserte et la réglementation des boisements - veiller à l'adéquation des peuplements aux stations et conserver leur naturalité - diversifier les essences, privilégier des essences autochtones et encourager l'irrégularisation des peuplements - favoriser la régénération naturelle - favoriser la mise en place de réserves biologiques - préserver des arbres morts ou sénescents et mettre en place des îlots de senescence - maintenir et gérer les lisères forestières - limiter l'usage de produits phytosanitaires 	<p>Contrat Forestier Contrat N2000 Charte N2000 Recommandations de gestion, sensibilisation animation</p>	<p>Habitats forestiers 9130, 9180*, 91D0*, 91E0*</p>	<ul style="list-style-type: none"> - oiseaux forestiers - chiroptères - amphibiens - lynx + mammifères, insectes forestiers... 	<p>Sylviculture Loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plans simples de gestion - Plans d'aménagements forestiers
	<p>2. Privilégier une sylviculture adaptée aux sensibilités du site</p> <ul style="list-style-type: none"> - encourager l'utilisation de techniques limitant le tassement des sols - prendre en compte les milieux sensibles et privilégier des techniques adaptées - répondre à la problématique d'accessibilité et de franchissement des cours d'eau - réaliser les travaux hors périodes sensibles pour la faune et la faune (périodes de nidification de l'avifaune notamment) - sensibiliser les acteurs aux différents enjeux de conservation en milieu forestier 	<p>Contrat Forestier Contrat N2000 Charte N2000</p>	<p>Habitats forestiers et d'éboulis d'IC : 8120-5, 8130-2, 8160-3, 9130, 9180, 91D0*, 91E0* Habitats forestiers d'espèces d'IC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - oiseaux forestiers - chiroptères - amphibiens - lynx + mammifères, insectes forestiers... 	<p>Sylviculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plans simples de gestion - Plans d'aménagements forestiers

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
E. Mettre en place un travail de veille environnementale et réaliser le suivi scientifique du site	<p>1. Améliorer la connaissance relative aux milieux naturels et espèces, ainsi qu'aux activités humaines du territoire</p> <p>2. Assurer le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire</p> <p>3. Evaluer l'impact des mesures engagées sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Contrat N2000</p> <p>Animation</p>	Ensemble des habitats d'IC	Ensemble des espèces d'IC	Ensemble des activités	
F. Activités de loisirs et ouverture au public	<p>1. Concilier les pratiques de loisirs et de tourisme et le respect des milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la concertation et le partenariat entre tous les usages du site - apporter un appui technique aux porteurs de projets - gérer la fréquentation avec une signalétique cohérente et adaptée, des zones de stationnement indiquée <p>2. Développement l'éducation à l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des partenariats entre les structures éducatives, les professionnels de l'animation, les associations locales et les gestionnaires 	<p>Recommandations de gestion, sensibilisation</p> <p>Animation</p>	Ensemble des habitats d'IC	Ensemble des espèces d'IC	Ensemble des activités	
G. Communiquer, sensibiliser autour du projet et répondre à la demande d'information des usagers	<p>1. Développer une communication relative aux enjeux et actions portés par le docob auprès des différents acteurs locaux (propriétaires, élus, forestiers, exploitants, grand public)</p> <ul style="list-style-type: none"> - éditer un bulletin d'information, des plaquettes - diffuser et rendre opérationnelles les données relatives à N2000 - faire connaître les zones sensibles... <p>2. Informer et sensibiliser le grand public aux problématiques environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'accès aux outils et aux connaissances relatives au domaine de la protection de l'environnement - prendre part à la réflexion sur les grandes problématiques du territoire et promouvoir les bonnes pratiques 	<p>Recommandations de gestion, sensibilisation</p> <p>Animation</p>	Ensemble des habitats d'IC	Ensemble des espèces d'IC	Ensemble des activités	
H. Appuyer la mise en œuvre du document d'objectifs	<p>1. Assurer la pérennisation des objectifs par la mise en place de moyens humains (animateur)</p> <p>2. Coordonner et suivre les objectifs du Docob (contrats, charte)</p> <p>3. Fournir aux collectivités, professionnels et usagers du site le soutien technique relatif aux projets liés à la mise en œuvre de N2000</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et suivre les projets soumis à études d'incidence - accompagner les projets à vocation environnementale : ENS, PNR, APB... - soutenir la création de regroupements fonciers ou démarches pouvant aider à la gestion des milieux naturels - définir et proposer des outils pour la protection des habitats et espèces <p>4. Favoriser la création et la gestion de zones de protection et de gestion en accord avec les acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre aux éventuels projets d'extension du site N2000 - Limites de l'APB cohérentes <p>5. Evaluer la mise en œuvre des objectifs du DOCOB</p>	<p>Animation</p>	Ensemble des habitats d'IC	Ensemble des espèces d'IC	Ensemble des activités	

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretienir	Restaurer	Communiquer
Zones humides et cours d'eau	A	Protéger, restaurer et gérer les habitats humides et les espèces d'intérêt communautaire associées.	***	X	X	X	X
Milieux ouverts humides ou secs	B	Protéger, restaurer et gérer les prairies humides et milieux ouverts secs	**	X	X	X	X
	C	Maintenir et rétablir la naturalité et l'état de conservation des milieux	**	X	X		X
Milieux forestiers	D	Gérer durablement les habitats forestiers du site	**	X	X		X
Objectifs transversaux	E	Mettre en place un travail de veille environnementale et réaliser le suivi scientifique du site	***				X
	F	Activités de loisirs et ouverture au public	**	X			X
	G	Communiquer, sensibiliser autour du projet et répondre à la demande d'information des usagers	**	X			X
	H	Appuyer la mise en œuvre du document d'objectifs	***	X	X	X	X

*** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (10, 11, 12)

Les principaux objectifs de conservation sur le site portent sur les milieux aquatiques et humides du site et les espèces qu'ils hébergent :

- o Maintien ou restauration du fonctionnement hydrique général du site : absence d'opération de drainage, de mise en eau ou de boisement des zones humides.
- o Préserver et restaurer les écosystèmes tourbeux

Le maintien et la mise en place de pratiques agricoles extensives sur le site permettent également de maintenir l'ouverture des milieux. Les objectifs sont les suivants :

- o Maintenir une exploitation extensive des formations herbacées de la plaine du Doubs, des secteurs en déprises de pelouses sèches (pâturage par mouton dans les secteurs de fortes pentes)
- o Eviter tout surpâturage

- o Limiter les apports d'engrais pour éviter un enrichissement en éléments nutritifs, un déséquilibre trophique préjudiciable à la flore et à la faune très spécialisées et nuire à la qualité des eaux (plan d'eau et cours d'eau), notamment en bordure de zones humides (bande tampon) et dans les pelouses sèches
- o Inciter le défrichement mécanique des secteurs en cours de fermeture, en portant une attention particulière aux pelouses à gentiane croisettes
- o Interdire l'usage du « casse-cailloux »
- o Avoir conscience des conséquences de l'utilisation de la bromadiolone (toujours ressenties bien que son utilisation est interdite)

Concernant les milieux forestiers, les objectifs sont les suivants :

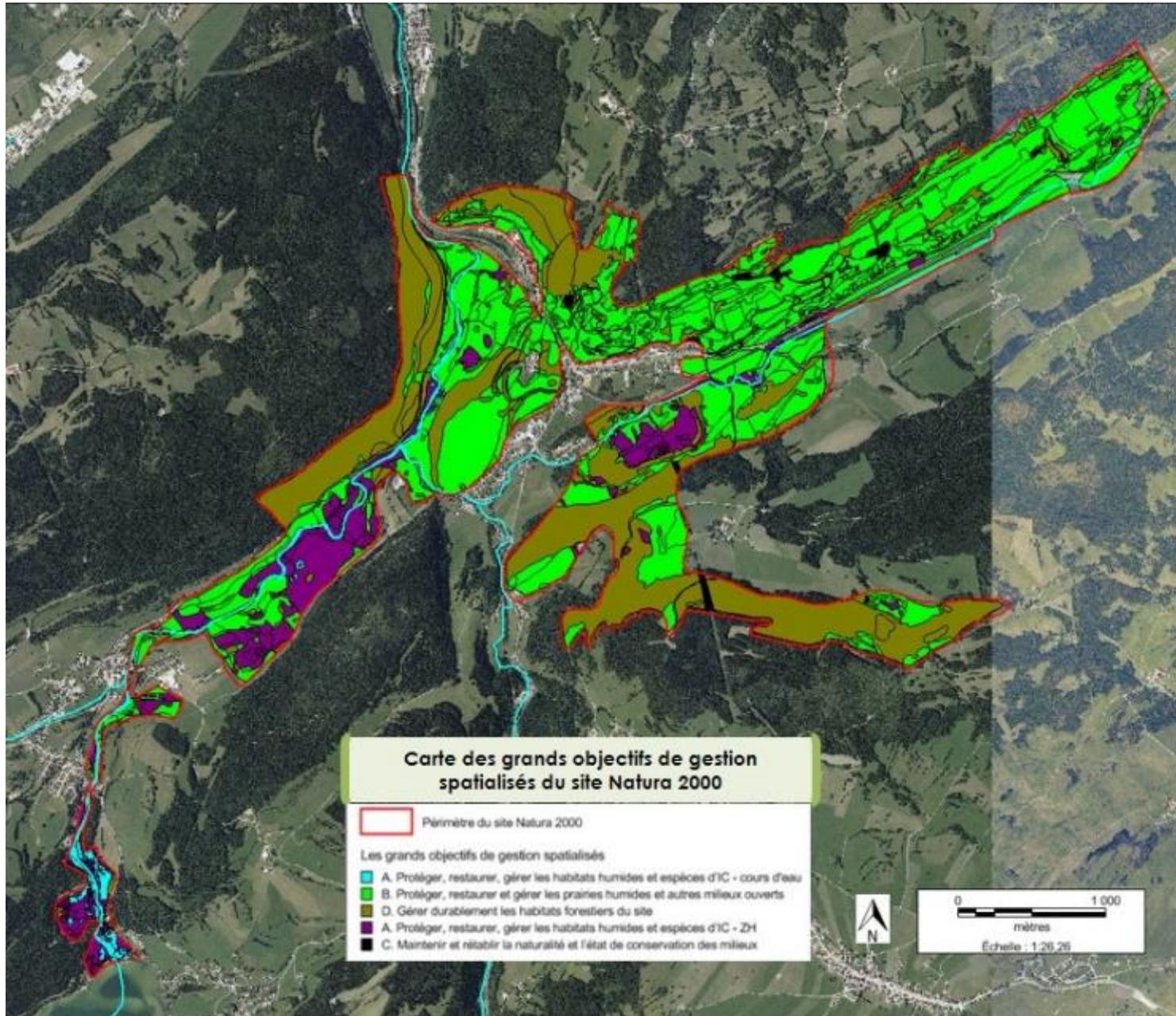
- o Appliquer une gestion sylvicole respectant les essences locales, maintenant l'existence des clairières et conservant la structure des peuplements
- o Limiter les axes de pénétration dans les forêts afin de garantir une tranquillité à la faune

Les actions de communication et de sensibilisation auprès des acteurs du site et du grand public seront nécessaires pour les intégrer à la prise en compte des enjeux environnementaux du site Natura 2000 et atteindre les objectifs du DOCOB. Elles accompagneront également les actions relatives à la maîtrise de la fréquentation humaine.

- o Prévenir les atteintes liées à un éventuel développement des loisirs sur le Doubs, notamment concernant ses rives
- o Sauvegarder les étendues continues qui bordent le lac Saint-Point
- o Maîtriser les effluents domestiques
- o Maîtriser les menaces liées à la pratique de l'escalade sur la falaise de la Fauconière notamment pour les oiseaux rupestres (source de dérangement pendant la période de nidification).

L'obtention d'un périmètre cohérent pour le site Natura 2000 est l'une des attentes fortes des acteurs locaux :

- o Périmètre devant englober au maximum l'ensemble des vallées du Doubs, de la Morte et de Fontaine Ronde. Cela permettrait d'intégrer les zones humides intéressantes du secteur et d'autres habitats d'intérêt communautaires (éboulis, falaises et pelouses sèches).



PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / TABLEAU 13 : MESURES

Intitulé de la mesure	Niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure (peut renvoyer à un cahier des charges précis en annexes)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure (Euros)	Plan de financement potentiel
ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU										
A - Protéger, restaurer et gérer les habitats humides et les espèces d'intérêt communautaire associées.										
A1. Préserver le caractère humide et la valeur patrimoniale des tourbières et milieux humides	***	A-1, A-4	Contrat N2000 Charte N2000	Principaux habitats et espèces concernés: Habitats tourbeux et humides (3140, 3150, 3160, 3260, 6410, 6430, 7110*, 7120, 7140, 7230, 91D0*, 91E0*) et espèces associées Description : Suppression ou limitation de l'effet de drains, création ou restauration de gouilles pour maintenir le gradient d'humidité et limiter le boisement Décapage et étrépage	Structure porteuse	Entreprise privée	A partir de 2014	44 ha d'habitats potentiellement concernés	A définir	UE/FR/région Agence de l'eau Structure porteuse LIFE
A2. Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et zones humides associées	***	A-2, A-4	Contrat N2000	Principaux habitats et espèces concernés: Habitats tourbeux et humides (3140, 3150, 3160, 3260, 6410, 6430, 7110*, 7120, 7140, 7230, 91D0*, 91E0*) Description : Etudes du fonctionnement hydrologique Reméandrement des cours d'eau du site	Structure porteuse	Entreprise privée	A partir de 2014	Linéaire non défini	A définir	UE/FR/région Agence de l'eau Structure porteuse LIFE
A3. Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, amendements ou autres substances dangereuses à proximité des cours et zones humides	***	A-3	Charte N2000 Animation	Principaux habitats et espèces concernés: Habitats tourbeux et humides (3140, 3150, 3160, 3260, 6410, 6430, 7110*, 7120, 7140, 7230, 91D0*, 91E0*) Description : Mise en place d'un APPB	Commune, structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	Mesure non rémunérée
A4. Gérer, restaurer et entretenir les mares et plans d'eau	**	A-1, A-2, A-4	MAE Contrat forestier Contrat N2000	Principaux habitats et espèces concernées : Tourbières de transition et tremblants (7140-1), odonates et amphibiens remarquables Description : Création de micro-zones d'eau libre au sein des tourbières	Privés, structure porteuse	Entreprise privée	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/région Agence de l'eau Structure porteuse
A5 : Rechercher une maîtrise foncière pour des zones non productives	*	A, B, D	Animation	Principaux habitats et espèces concernés: Habitats tourbeux et humides (3140, 3150, 3160, 3260, 6410, 6430, 7110*, 7120, 7140, 7230, 91D0*, 91E0*)	Structure porteuse	Structure porteuse, commune	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/région Agence de l'eau Structure porteuse
MILIEUX OUVERTS HUMIDES OU SECS										
B - Protéger, restaurer et gérer les prairies humides et milieux ouverts secs										

B1 : gestion extensive des prairies de fauche d'intérêt communautaire	***	B-1, B-3	Mesures agroenvironnementales	<p>Principaux habitats et espèces concernés: Prairies de fauche montagnardes (6520-4) Engagements : Limitation de la fertilisation, combinée à un retard de fauche</p> <p>Recommandations : Conserver les éléments isolés du paysage (arbres et bosquets), ne pas drainer, ne rien déverser ou déposer dans les dolines</p>	Exploitants agricoles, bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels du terrain	Exploitants agricoles	N à N+5ans à partir de 2015	97,6 ha potentiellement concernés	A définir	UE/FR/Région
B2 : gestion extensive des pâturages	***	B-1, B-3	Mesures agroenvironnementales	<p>Principaux habitats et espèces concernés: Prairies humides (6410, 6430), Damier de la Succise (1065), Cuivré de la bistorte (4038) Engagements : Ajustement de la pression de pâturage, limitation ou arrêt de fertilisation</p> <p>Recommandations : Conserver les éléments isolés du paysage (arbres et bosquets), ne pas drainer, ne rien déverser ou déposer dans les dolines</p>	Exploitants agricoles, bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels du terrain	Exploitants agricoles	N à N+5ans à partir de 2015	13,2 ha potentiellement concernés	A définir	UE/FR/Région
B3 : gestion prairiale respectueuse de la richesse floristique : « prairies fleuries »	**	B-1, B-2, B-3	Mesures agroenvironnementales	<p>Principaux habitats et espèces concernés: Prairies de fauche 6520, lépidoptères, chiroptères, oiseaux prairiaux + végétaux, insectes prairiaux, pollinisateurs...</p> <p>Description : Obligation de résultat au terme de la mesure : qualité écologique des prairies avec la présence dans la parcelle d'au moins 4 plantes, dans une liste de plantes indicatrices établie par l'opérateur</p>	Exploitants agricoles, bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels du terrain	Exploitants agricoles	N à N+5ans à partir de 2015	97,6 ha d'habitat 6520 potentiellement concernés	A définir	UE/FR/Région
B4 : réouverture et entretien des habitats naturels ouverts à forte valeur patrimoniale	***	B-2, B-3	Mesures agroenvironnementales Contrat N2000	<p>Principaux habitats et espèces concernés: Pelouses, prairies humides (5130, 6110*, 6210; 6410, 6430, 6510), habitats tourbeux (7110* ; 7120, 7140, 7230), lépidoptères, chiroptères, oiseaux prairiaux, + nombreux végétaux et insectes protégés et/ou remarquables</p> <p>Description : Réouverture de milieu embroussaillé par une action mécanique suivie par un entretien mécanique de l'ouverture pour les milieux à forte valeur patrimoniale étant les moins accessibles aux activités agro-pastorales ou par la (re-)mise en place d'une activité agro-pastorale conservatoire Maintien de l'ouverture de milieux prairiaux dans des contextes délicats (pente, isolement, etc.), en contexte de déprise. Mobilisation d'outils fonciers : Associations Foncières Pastorales, troupeaux itinérants</p>	Exploitants agricoles, bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels du terrain	Exploitants agricoles	A partir de 2015	112 ha potentiellement concernés	A définir	UE/FR/Région
B5 : préservation / restauration des éléments paysagers et corridors écologiques	**	B-4	Mesures agroenvironnementales Contrat N2000	<p>Principaux habitats et espèces concernés: habitats d'espèces d'intérêt communautaire (réseaux de haies, bosquets, arbres isolés, linéaires boisés et lisières stratifiées) ; espèces d'intérêt communautaire (oiseaux et chiroptères en particulier, insectes, etc.), biocoenose en général</p> <p>Description : Entretien de ces éléments, en précisant les modalités de gestion adaptées à la qualité des interventions, ainsi qu'à la conservation de la faune associée.</p>	Exploitants agricoles, bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels du terrain	Exploitants agricoles	A partir de 2015	Non défini	A définir	UE/FR/Région

B6 : mise en défens, protection d'un habitat ou d'un élément naturel à haute valeur patrimoniale	**	A, B	Mesures agroenvironnementales Contrat forestier Contrat N2000	Description : Aménagements et/ou signalétiques nécessaires en milieux forestiers et non agricoles, ou dans une SAU pour compenser un manque à gagner sur la production	Propriétaires des droits réels du terrain, collectivités, communes, gestionnaire pour le compte du propriétaire, structure porteuse	Structure porteuse, exploitants agricoles, entreprises spécialisées, collectivité...	A partir de 2015	Non défini	A définir	UE/FR/Région
--------------------------------------------------------------------------------------------------	----	------	---------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	------------------	------------	-----------	--------------

C - Maintenir et rétablir la naturalité et l'état de conservation des milieux

C1. Lutter contre l'installation et la dispersion des espèces invasives	***	C-1	Contrat forestier Contrat Natura 2000	Intervention sur les stations localisées pour limiter ou éradiquer le développement des invasives avec des techniques adaptées. Limiter/éradiquer la station de Renoué du Japon (anse franchelin)	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
C2. Mettre en place des pratiques de gestion extensive et différenciée des espaces anthropisés et des infrastructures	**	C-2	Mission de l'animateur Contrat N2000 Charte N2000	Sensibilisation et formation des professionnels à la gestion différenciée/extensive des espaces urbanisés et les abords d'infrastructures linéaires (routes, voies ferrées, etc.) Mise en avant des bonnes pratiques locales (CG sur routes départementales)	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région

MILIEUX FORESTIERS

D. Gérer durablement les habitats forestiers du site

D1 : Maintien d'îlots ou d'arbres sénescents ou à cavité en forêt	***	D-1	Contrat forestier	Principaux habitats concernés : Habitats forestiers d'intérêt communautaire + avifaune, chiroptères et entomofaune Description : Maintien pendant 30 ans d'arbres sénescents, vivants au moment du contrat, avec houppier de forte dimension. Pas plus de 12 arbres/ha. Se reporter au cahier des charges	Propriétaires et titulaires des droits réels du terrain, collectivités...	ONF, ETF, collectivités...	A partir de 2015 Engagement sur 30 ans	209 ha potentiellement concernés	A définir	UE/FR/Région
D2 : Rechercher l'adéquation entre les objectifs du DOCOB et les documents de gestion forestière	**	D-1, D-2	Mission de l'animateur	Principaux habitats concernés : Habitats forestiers d'intérêt communautaire Description : Mise en place d'un partenariat avec les acteurs locaux, animation de réunions d'information auprès des professionnels et propriétaires fonciers, appui à l'émergence des contrats et de la charte Natura 2000 du site, suivi des actions	Structure animatrice	Structure animatrice, communes, propriétaires fonciers, ONF	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
D3 : Adapter les travaux forestiers et la réalisation des dessertes à la fragilité des milieux (compactage du sol, sensibilité des cycles biologiques, fragilité des forêts de pente)	***	D-2	Contrat forestier Contrat N2000 Charte N2000	Principaux habitats concernés : Potentiellement, tous les habitats forestiers et péri-forestiers d'intérêt communautaire du site + espèces d'intérêt communautaire sensibles (poissons, amphibiens, oiseaux forestiers nicheurs, chiroptères, etc.) Description : Prise en charge des surcoûts liés à des choix de techniques de débardage, de travaux adaptés à la sensibilité des milieux. Prise en charge des surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes et des aménagements liés aux dessertes (places de dépôts, franchissement de cours d'eau, etc.)	Propriétaires et titulaires des droits réels du terrain, collectivités...	ONF, ETF, collectivités...	A partir de 2015	Non défini	A définir	UE/FR/Région

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

E. Mettre en place un travail de veille environnementale et réaliser le suivi scientifique du site

E1 : Améliorer les connaissances scientifiques du site, et celles relatives aux activités humaines du territoire	***	E-1	Inventaires et suivis Mission de l'animateur	Réalisation des études et inventaires nécessaires pour affiner le diagnostic, les connaissances du site et définir les zones à enjeux Engagement de l'inventaire des chiroptères, des amphibiens, des reptiles et de la mycologie Réalisation de la cartographie des habitats des cours d'eau et de l'état de conservation Suivi sylvo-pastoral de la pression de consommation par les ongulés sauvages sur la végétation et de son impact sur la gestion durable des écosystèmes vulnérables (équilibre faune-flore). Développement des connaissances sur le fonctionnement hydro-géologique, la physico-chimie et l'hydrobiologie des cours d'eau et plans d'eau du site Inventaire des activités agricoles du site et des surfaces agricoles en déprise	Structure porteuse	Structure porteuse, prestataires	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
E2 : Mettre en place des suivis des habitats et espèces d'intérêt communautaire	***	E-2	Suivis Mission de l'animateur	Suivi de l'Hypne brillante (1393), du Damier de la Succise (1065), du Cuivré de la Bistorte (4038) Suivi des espèces protégées au niveau national Suivi physico-chimique et hydrobiologique avant et après travaux	Structure porteuse	Structure porteuse, prestataires	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
E3 : Suivi et évaluation de l'impact des actions menées dans le cadre du DOCOB	**	E-3	Mission de l'animateur	Définition des indicateurs permettant d'évaluer annuellement chacune des actions menées et l'impact des mesures : suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, suivi de la réalisation des actions, suivi d'espèces indicatrices (syrphes).	Structure porteuse	Structure porteuse, prestataires	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région

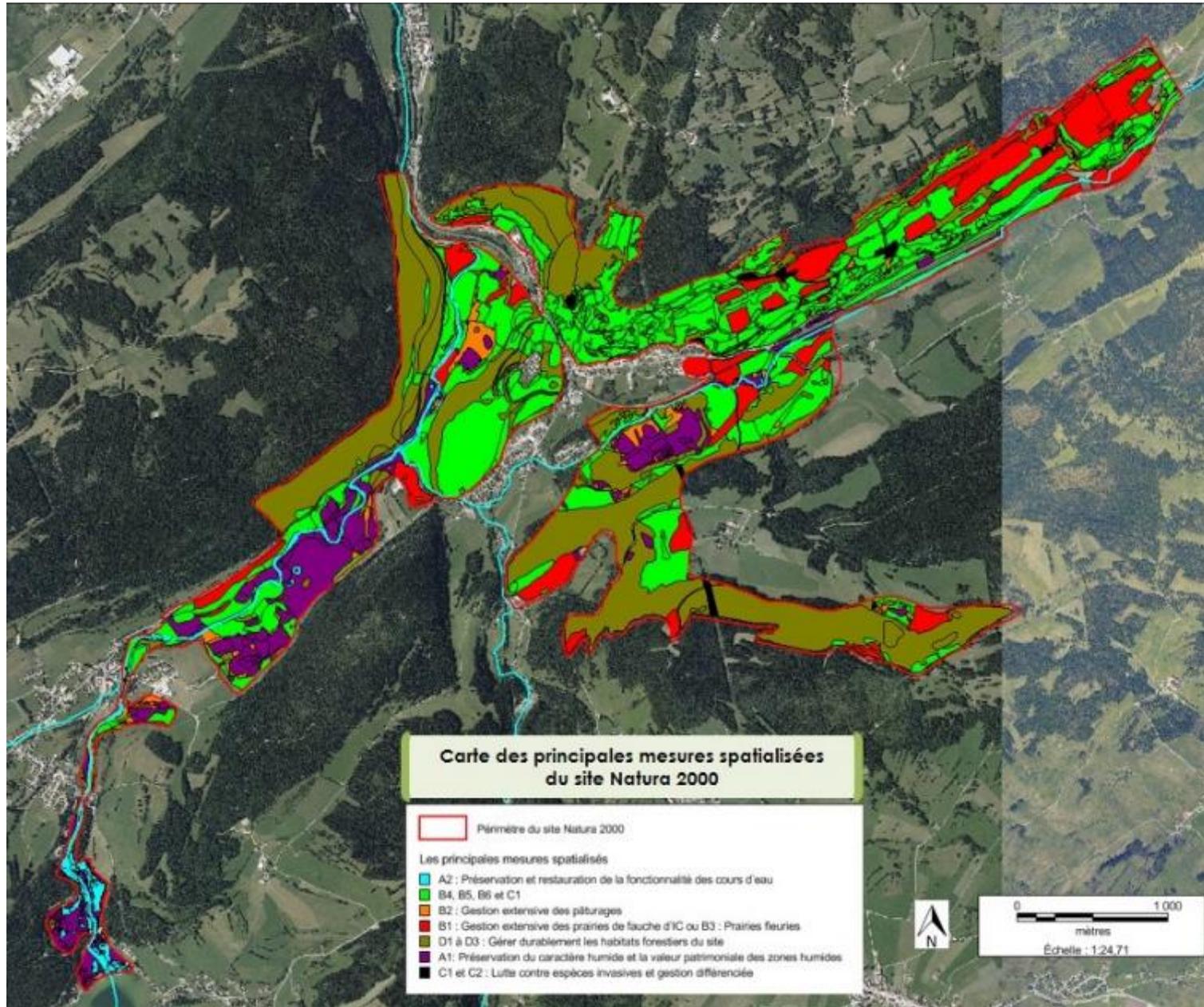
F. Accompagner un développement touristique durable du territoire

F1 : Favoriser la concertation et le partenariat entre tous les usagers du site	**	F-1, F-2	Mission de l'animateur	Mise en place un partenariat entre les usagers du site Réalisation de réunions, groupes de travail thématiques pour permettre l'information, les échanges et la concertation. Liens avec la politique ENS	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
F2 : Apporter un appui technique aux porteurs de projets	**	F-1	Mission de l'animateur	Apport d'un appui technique pour permettre la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les projets touristiques	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
F3 : Gérer la fréquentation	**	F-1	Mission de l'animateur Contrat Natura 2000	Accompagnement du développement touristique en maîtrisant la fréquentation et son impact sur le territoire : signalétique cohérente et adaptée, zones de stationnement indiquées, panneaux de sensibilisation, éco-compteurs Accompagnement du développement des animations/manifestations touristiques Encadrement des visites naturalistes Interventions pédagogiques, de sensibilisation, surveillance et information locale (médiats locaux, réunions techniques existantes)	Structure porteuse	Structure porteuse, prestataires	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région

G. Communiquer, sensibiliser autour du projet et répondre à la demande d'information des usagers

G1 : création d'un programme de communication et de sensibilisation à destination des différents usagers du site	***	G-1	Mission de l'animateur	Mettre en place plusieurs outils de communication : - une lettre d'information du site : présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB, la biodiversité du site et les recommandations de bonne gestion - publication, brochures thématiques et conférences pour promouvoir les bonnes pratiques - site internet - communication dans les médias locaux et régionaux - sorties de terrain pour présenter les actions menées - réunions d'échanges et de retours d'expérience sur les pratiques, les contrats, les résultats entre adhérents aux contrats et à la charte, les usagers du volet tourisme. Lien avec la politique ENS.	Structure porteuse	Structure porteuse, prestataires	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
G2 : veille à l'adéquation des actions menées avec les démarches territoriales et projets locaux	**	G-2	Mission de l'animateur	Identification des projets territoriaux / locaux partenaires potentiels, Présentation de la démarche et les objectifs de Natura 2000 aux porteurs de projets concernés sur le territoire, Participation aux comités de pilotages, réunions, animations et veille à la prise en compte des objectifs de Natura 2000	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
H. Appuyer la mise en œuvre du document d'objectifs										
H1 : animation auprès des acteurs locaux pour promouvoir les outils du document d'objectifs	***	H-1, H-2, H-5	Mission de l'animateur	Réalisation des actions du DOCOB et appui à la prise en compte des objectifs de protection des milieux naturels et des espèces dans les projets de développement (économique et social) du territoire. Mise en place d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs du site. Animation de réunions d'information auprès des professionnels, acteurs, et usagers concernés sur le site, dans le but de clarifier la démarche et de présenter les outils mis en place dans le cadre de Natura 2000, Appui à l'émergence des contrats et de la charte Natura 2000 du site. Mise en œuvre du suivi des actions et d'une mission de conseil, Animation des comités de pilotage annuels et réalisation des bilans de la mise en œuvre du DOCOB.	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
H2 : définition des secteurs à enjeux et promotion des outils pour leur protection	**	H-3, H-4	Mission de l'animateur	Définition des zones à enjeux du site, des risques liés aux activités afin de cibler précisément les actions à mener et les actions de sensibilisation Mettre à disposition les connaissances (juridiques, techniques...) liées au domaine de la protection de l'environnement. Formation et information des acteurs locaux sur la législation existante, promotion des outils (contractuels, réglementaires...) disponibles pour la protection ou la mise en défens de sites à enjeux (via N2000 et autres). Recherche de la maîtrise foncière des secteurs à enjeux. Etude d'opportunité à la création de zones de protection réglementaires (APPB, réserve, etc.)	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région

H3 : identification et suivi des projets soumis à étude d'incidence, soutien aux collectivités et professionnels concernés	**	H-3	Mission de l'animateur	Mise en place d'une veille Renseigner, informer et sensibiliser au fonctionnement de la démarche les groupes d'acteurs ou structures concernées par des projets susceptibles d'être soumis à étude d'incidence au titre de Natura 2000. Suivi de la réalisation et des conclusions des études, réaliser un référencement des projets et aboutissements.	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
H4 : prise en compte des possibilités ou opportunités d'extensions du site	***	H-4	Mission de l'animateur	Mise en œuvre d'une démarche de sensibilisation des élus locaux, propriétaires et usagers sur les secteurs à forts enjeux, dans le territoire périphérique du site Réalisation d'une éventuelle extension du site afin d'aboutir à un périmètre cohérent face aux enjeux prioritaires de restauration/préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité Réflexion sur l'opportunité d'une fusion du site avec les sites Natura 2000 limitrophes et son inscription à la directive Oiseaux.	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région



SYNTHESE

Les mesures de gestion et de restauration retenues dans le document d'objectifs du site Natura 2000 sont organisées sont de 2 types :

- Les mesures spatialisées liées à différents types d'habitats. Elles permettent la mise en œuvre d'opérations de protection, de restauration et de gestion d'habitats naturels, d'habitats d'espèces et d'espèces d'intérêt communautaire. Ces 17 mesures (A à D) seront mises en œuvre grâce aux différentes mesures présentées ci-après et grâce au travail d'animation.
- Les mesures transversales relevant d'opérations d'animation, de coordination, de suivi, d'information, de sensibilisation et d'évaluation. Ces 12 mesures (E à H) seront mises en œuvre grâce à une convention financière annuelle liant l'Etat et la structure animatrice du site Natura 2000.

Basés sur les directives européennes « Habitats-Faune-Flore », « Oiseaux » et « Evaluation d'incidences », les outils permettant une mise en œuvre des mesures sont les suivants :

- Les **contrats**, signés avec l'Etat, s'adressent aux titulaires et ayant droit des parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Sur la base d'une démarche volontaire, le signataire s'engage à respecter un ensemble d'engagements, définis dans les cahiers des charges des mesures proposées dans le DOCOB. Les engagements visent à mettre en place des actions en faveur de la conservation et/ou de la restauration des habitats ou espèces d'intérêt communautaire. Le respect de ces engagements donne lieu au versement d'une contrepartie financière, visant à compenser un manque à gagner sur une production ou indemniser des actions ou aménagements spécifiques. Le financement de ces mesures fait appel à des fonds de l'Union Européenne et de l'Etat. Il existe 3 catégories de contrats selon l'utilisation des sols :
 - Les **Mesures Agro-Environnementales** sont des contrats agricoles destinés aux exploitants agricoles, pour des parcelles comprises en SAU, sous réserve de l'éligibilité de la parcelle à la mesure du DOCOB choisie. Les MAE seront mis en place dans le cadre d'un « projet agro-environnemental » élaboré par l'opérateur du site et validé par une Commission Régionale Agro-Environnementale.
 - Les **contrats forestiers** concernent les parcelles relevant du régime forestier incluses dans le périmètre du site Natura 2000 (sous réserve de leur éligibilité à une mesure) et s'adressent aux titulaires et ayant droit des parcelles (communes ou privés).
 - Les **contrats Natura 2000** concernent les parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000 dites « ni agricoles, ni forestières » et s'adressent aux titulaires et ayant droit des parcelles, n'ayant toutefois pas le statut d'exploitant agricole (cotisation MSA).

- **La charte Natura 2000 :**

Cette charte permet à ses signataires de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 par une gestion compatible avec les objectifs du DOCOB. Basée sur une démarche volontaire du propriétaire, le propriétaire s'engage sur une liste de préconisations à l'échelle parcellaire. Aucun versement de rémunération n'est prévu cependant l'adhésion à la charte du site permet l'octroi d'avantages fiscaux (accès à certaines aides publiques ; exonération de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties...).

- Les **évaluations d'incidence :**

Ce dispositif est issu de la transposition en droit français de la directive européenne « habitats faune et flore » (articles L414-4 et R414-19 du code de l'Environnement). Il rend obligatoire l'évaluation des incidences des programmes, projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements ainsi que les manifestations ou interventions susceptibles d'affecter de façon notable les sites N2000. Les études d'incidence concernent en premier lieu des projets déjà soumis à un régime d'autorisation administrative ou faisant l'objet d'une étude, d'une notice d'impact ou d'un document d'incidence « loi sur l'eau » (...). Elles peuvent également concerner certains projets dont la liste est arrêtée par le préfet en concertation avec les intérêts

représentés au sein des comités de pilotage des sites. Les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les contrats Natura 2000 sont dispensés de la procédure d'évaluation. Les projets situés dans le périmètre du site N2000 sont concernés en premier lieu. Des projets situés à l'extérieur peuvent l'être aussi si un impact potentiel notable sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire est estimé. L'évaluation des incidences est à la charge du maître d'ouvrage, elle a pour objectif d'identifier les projets portant potentiellement atteinte aux habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, d'orienter préventivement ces projets vers ceux minorant ou supprimant les impacts, à défaut de proposer des mesures alternatives visant à réduire ou supprimer ces atteintes et dans le cas où ces dernières ne seraient pas envisageables, de proposer des mesures permettant de compenser la perte de biodiversité. _____

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / CHARTE NATURA 2000 DU SITE

Introduite par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux n°2005-157, la charte Natura 2000 est un élément constitutif de chaque Document d'Objectifs. Elle est élaborée et approuvée dans les mêmes conditions que les autres éléments de ce dernier. Elle permet à ses signataires de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 sans pour autant signer un contrat Natura 2000 par une gestion compatible avec les objectifs du DOCOB. Elle n'implique pas le versement d'une rémunération, mais les encourage à souscrire ces engagements par l'octroi des avantages fiscaux (accès à certaines aides publiques ; exonération de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, exonération d'une partie des droits de succession à titre gratuit pour certaines successions et donation, déduction du revenu imposable des charges de propriétés rurales, garantie de gestion durable des forêts,...).

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site est basée sur une démarche volontaire. Elle s'adresse à tous les propriétaires, bailleurs, exploitants ou titulaires des droits réels, quels que soient leurs statuts (communes, agriculteurs, propriétaires forestiers, privés...). Le propriétaire bailleur engagé dans la charte peut imposer cet engagement au preneur via la modification des baux ruraux. Les signataires de la charte Natura 2000 seront tenus d'informer les mandataires des engagements auxquels ils souscrivent et modifier les mandats, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte Natura 2000.

L'engagement est pris à l'échelle de la parcelle cadastrale, seules les parcelles situées dans le périmètre du site Natura 2000 sont éligibles. L'adhésion à la charte Natura 2000 n'empêche pas la signature d'un contrat Natura 2000 sur une même parcelle. La durée d'engagement à la charte est fixée pour une durée de 5 ans ou 10 ans renouvelables.

Dans le cas où le bénéficiaire constaterait une « malveillance » indépendante de sa volonté sur des terrains engagés dans la charte, il est tenu d'en avertir les services de l'Etat (DDEA) qui procéderont à un constat.

La charte Natura 2000 répond en priorité aux enjeux définis dans le Docob. Elle comporte un ensemble d'engagements formulés par type de milieu naturel (milieux forestiers, milieux ouverts, milieux humides, milieux rocheux) et/ou par activité (pratiques agricoles, pratiques sylvicoles ou encore activités de sports et de loisirs, etc...). Ces engagements doivent pouvoir être contrôlés.

Adhérer à la charte Natura 2000 revient à s'engager à respecter, sur la (les) parcelle(s) engagée(s), la liste des engagements définis pour les grands types de milieux naturels présents sur la (les) parcelle(s). Les réglementations générales et les mesures de protection déjà en vigueur sur le territoire devront être respectées, les engagements de la charte ne s'y substituent aucunement.

Les chartes Natura 2000 de chaque site devront faire l'objet d'engagements précis dont un certain nombre sont de portée générale. Le cadrage régional constitue un cadre avec une liste possible d'engagements, au sein de laquelle les COPIL seront susceptibles de choisir 3 à 5 engagements par type de milieu naturel. Ce schéma n'est pas figé. Chaque charte est à adapter à chaque site ; mais le cadrage régional existe pour assurer une lisibilité nationale par rapport aux exigences des textes et la cohérence entre les chartes des 73 sites de Franche-Comté.

Engagements de portée générale	Point(s) de contrôle
Gén-1/ Respecter la réglementation générale et les mesures de protection en vigueur sur le site.	Absence/présence de procès verbal
Gén-2/ Autoriser et faciliter l'accès de toute parcelle engagée dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.	Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site
Gén-3/ Informer les mandataires (entreprises et prestataires de service, baux de chasse, pêche, baux ruraux...) des engagements auxquels le propriétaire a souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats
Engagements pour les milieux humides	Point(s) de contrôle
Hum-1/ Ne pas procéder à la destruction des milieux humides (notamment roselières, ceintures végétales des plans d'eau, tourbières, prairies humides, moliniaies, mégaphorbiaies) par quelque procédé que ce soit : mécanique (remblayer ou déposer des matériaux, affouiller le sol, empierrer, drainer...) ou chimique (herbicides, traitements divers...).	Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence de destruction.
Hum-2/ Ne pas créer de plans d'eau.	Vérification sur place de l'absence de nouveaux plans d'eau.
Hum-3/ Ne pas boiser ou mettre en culture les milieux humides (prairies humides alluviales ou de plateau, moliniaies, mégaphorbiaies, tourbières).	Contrôle sur place de l'absence de plantations ou de cultures selon déclaration initiale
Hum-4/ Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration lors des périodes sensibles pour la faune (à définir selon les espèces et les sites)	Contrôle de l'absence de travaux à l'intérieur du périmètre comportant des nids d'espèces de rapaces et d'espèces d'intérêt communautaire pendant les périodes déterminées
Hum-5/ Ne pas autoriser d'activités susceptibles de porter atteinte à la quiétude de la faune (périodes et pratiques à définir selon les espèces et les sites)	Contrôle de l'absence d'activités nuisibles au cours des périodes définies
Engagements pour les milieux ouverts	Point(s) de contrôle
Ouv-1/ Ne pas transformer les prairies permanentes et pelouses sèches : retournement, désherbage chimique (sauf autorisé par arrêté), plantation, irrigation...	Contrôle sur place de l'absence de retournement et autre destruction.
Ouv-2/ Ne pas intervenir (taille, coupe, broyage, traitements divers, etc...) sur les haies ou lisières en période de nidification des oiseaux (du 15 mars au 30 septembre).	Contrôle sur place de l'absence d'égavage durant la période fixée.
Ouv-3/ Ne pas détruire les éléments paysagers existants : haies, murgers, murets, vergers, talus, bordures, arbres isolés, points d'eau, dépression humide, dolines, lisières forestières, pré-bois.	Contrôle sur place du maintien de l'existant. Comparaison avec les photos aériennes.
Ouv-4/ Ne pas recourir à l'usage du casse-cailloux	Vérification sur place de la conservation des roches
Ouv-5/ Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration lors des périodes sensibles pour la faune (à définir selon les espèces et les sites)	Contrôle de l'absence de travaux à l'intérieur du périmètre comportant des nids d'espèces de rapaces et d'espèces d'intérêt communautaire pendant les périodes déterminées

Engagements pour les milieux forestiers	Point(s) de contrôle
<p>For-1/ Garder en l'état et ne pas substituer ou transformer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les peuplements feuillus caractéristiques des habitats alluviaux et ripisylves, situés en bord de cours d'eau, de ruisselets permanents ou non (peuplements à base d'aulne, frêne, chêne pédonculé, érable sycomore...) - les habitats forestiers tourbeux - les habitats d'éboulis instables en pente forte <p>...existant à la date de signature de la charte, par une plantation (résineux, peupliers, etc).</p>	<p>Contrôle sur place du maintien des peuplements autochtones.</p>
<p>For-2/ Conserver les ripisylves existantes</p>	<p>Contrôle sur place du maintien des ripisylves (absence de traces sur les berges provoquées par l'arrachage). Contrôle par photos aériennes</p>
<p>For-3/ Ne pas pratiquer de coupe rase d'un seul tenant (hors coupes progressives de régénération naturelle ou problèmes sanitaires) sur des pentes de plus de 30 % et sur une surface de plus de 4 ha. Respecter la réglementation en vigueur liée aux coupes rases.</p>	<p>Contrôle sur place des surfaces de coupe rase (en cas de constat de nouvelle coupe rase : relevés des pentes et des surfaces concernées). Les coupes rases justifiées par un problème sanitaire seront signalées par le signataire par courrier à l'organisme contrôleur de l'administration.</p>
<p>For-4/ Ne pas planter dans les habitats associés à la forêt (clairières forestières, lisières et prés-bois, ...) (voir guide régional habitats forestiers Franche-Comté)</p>	<p>Contrôle sur place de l'absence de plantations selon déclaration initiale</p>
<p>For-5/ Ne pas brûler les rémanents (hors problème sanitaire) et ne pas les entreposer dans les mares, les éboulis, les cours d'eau, les gouffres et les zones ouvertes intra-forestières</p>	<p>Contrôle sur place de l'absence d'entrepôts ou de traces d'incinération de rémanents</p>
Engagements pour les milieux rocheux	Point(s) de contrôle
<p>Roc-1/ Ne pas autoriser de nouvelles activités sur les falaises et leurs abords immédiats 150 m par rapport au pied de falaise et 50 m à partir du rebord de la corniche (du 1er février au 30 juin)</p>	<p>Contrôle sur place de l'absence d'activités nouvelles au cours de périodes définies</p>
<p>Roc-2/ Ne pas détruire les éléments paysagers existants : haies, murs, murets, vergers, talus, bordures, arbres isolés</p>	<p>Etat des lieux avant la signature. Contrôle sur place</p>
<p>Roc-3/ Ne pas autoriser ou favoriser d'activités susceptibles de porter atteinte à la quiétude de la faune (périodes et pratiques à définir selon les espèces et les sites) dans la limite des prérogatives du bénéficiaire</p>	<p>Contrôle de l'absence d'activités nuisibles au cours des périodes définies</p>
<p>Roc-4/ Ne pas créer d'aménagements, d'équipements sportifs ou touristiques et de chemins d'extractions de matériaux dans les milieux rocheux, les secteurs de corniches, de pelouses de bord de corniche et les zones d'éboulis en contre-bas.</p>	<p>Etat des lieux avant signature selon déclaration initiale. Contrôle sur place.</p>
<p>Roc-5/ Ne pas faire de rejointoiements sur les voûtes des ponts sauf en cas de sécurité publique et en prenant garde à ne pas nuire aux animaux cavernicoles notamment les chiroptères</p>	<p>Etat des lieux avant la signature. Contrôle sur place</p>

SUIVI

8.4- SUIVI : TABLEAU 14 : SUIVI DES MESURES

Intitulé de la mesure (tableau 13)	Enjeux / Objectifs (tableaux 10, 11, 12)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
A1. Préserver le caractère humide et la valeur patrimoniale des tourbières et milieux humides	A-1, A-4	Travaux menés ou projets en cours	Actions E2, E3, surfaces travaillées (amélioration habitat d'IC / réhabilitation), observations visuelles et photos	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
A2. Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et zones humides associées	A-2, A-4	Travaux menés ou projets en cours	Actions E2, E3 Linéaire travaillé	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
A3. Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, amendements ou autres substances dangereuses à proximité des cours et zones humides	A-3		Actions E2, E3	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
A4. Gérer, restaurer et entretenir les mares et plans d'eau	A-1, A-2, A-4	Amélioration du potentiel d'accueil et de l'état de plans d'eau	Actions E2, E3 observations visuelles et photos	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
A5 : Rechercher une maîtrise foncière pour des zones non productives	A, B, D	Concertation menée Surfaces gérées	Nombre d'hectares en maîtrise foncière	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
B1 : gestion extensive des prairies de fauche d'intérêt communautaire	B-1, B-3	Cahier d'enregistrement Factures acquittées Surfaces de prairies de fauche en gestion extensive	Actions E2, E3 Surface (ha) agricole contractualisée en MAET + nombre d'exploitants concernés	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
B3 : gestion extensive des pâturages	B-1, B-3	Cahier d'enregistrement Factures acquittées Surfaces de prairies de fauche en gestion extensive	Actions E2, E3 Surface (ha) agricole contractualisée en MAET + nombre d'exploitants concernés	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
B4 : gestion prairiale respectueuse de la richesse floristique : « prairies fleuries »	B-1, B-2, B-3	Cahier d'enregistrement Factures acquittées	Actions E2, E3	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
B6 : réouverture et entretien des habitats naturels ouverts à forte valeur patrimoniale	B-2, B-3	Travaux de réouverture menés. Cahier d'enregistrement Factures acquittées	Actions E2, E3, observations visuelles et photos	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
B7 : préservation / restauration des éléments paysagers et corridors écologiques	B-4	Eléments gérés ou rétablis Cahier d'enregistrement Factures acquittées	Actions E2, E3, observations visuelles et photos	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
B8 : mise en défens, protection d'un habitat	A, B	Actions de protection	Actions E2, E3	A compléter lors de toute	A compléter lors de toute

ou d'un élément naturel à haute valeur patrimoniale		d'habitats ou d'espèces mises en œuvre		évaluation ou au terme du Docob	évaluation ou au terme du Docob
C1. Lutter contre l'installation et la dispersion des espèces invasives	C-1	Actions de lutte menées	Surfaces contrôlées et restaurées	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
C2. Mettre en place des pratiques de gestion extensive et différenciée des espaces anthropisés et des infrastructures	C-2	Actions de concertation et de sensibilisation menées	Nombre de réunions et surfaces et linéaires et travaillés	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
D1 : Maintien d'îlots ou d'arbres sénescents ou à cavité en forêt	D-1	Secteurs de sénescence et/ou réserves mis(es) en place	Surfaces maintenues, nombre d'arbres maintenus	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
D2 : Rechercher l'adéquation entre les objectifs du DOCOB et les documents de gestion forestière	D-1, D-2	Actions de concertation et de sensibilisation menées	Nombre de réunions et taux de contractualisation,	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
D3 : Adapter les travaux forestiers et la réalisation des dessertes à la fragilité des milieux (compactage du sol, sensibilité des cycles biologiques, fragilité des forêts de pente)	D-2	Projets réalisés dans le cadre de la conservation des habitats / espèces	Nombre de réunions Surfaces d'habitats ou lieux de refuges pour une espèce préservées / contournées, nombre d'aménagements/investissement en faveur de la préservation d'habitats, espèces	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
E1 : Améliorer les connaissances scientifiques du site, et celles relatives aux activités humaines du territoire	E-1	Etudes réalisées pour l'amélioration de l'état de connaissance du site	Evolution des cartographies et zones à enjeux, base de données	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
E2 : Mettre en place des suivis des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E-2	Existence d'un outil de suivi opérationnel et renseigné permettant l'élaboration	Nombre d'espèces suivies et d'évaluation des habitats réalisée	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
E3 : Suivi et évaluation de l'impact des actions menées dans le cadre du DOCOB	E-3	Existence d'un outil de suivi opérationnel et renseigné permettant l'élaboration	Tableau de bord 15 et 16 pour les habitats et espèces, suivi de réalisation des travaux	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
F1 : Favoriser la concertation et le partenariat entre tous les usages du site	F-1, F-2		Nombre réunions assistées / organisées, nombre de projets ou actions collectives	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
F2 : Apporter un appui technique aux porteurs de projets	F-1		Nombre réunions, nombre de projets ou actions suivis	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
F3 : Gérer la fréquentation	F-1		Nombre d'aménagements/investissement réalisés	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
G1 : création d'un programme de communication et de sensibilisation à destination des différents usagers du site	G-1	Existence d'un site internet, d'un bulletin, Réunions réalisées, partenariats, animations et diffusion d'information sur ces thématiques	Nombre/type de documents produits, activité du site internet et du pôle de documentation, nombre de sorties, animations, réunions	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob

G2 : veille à l'adéquation des actions menées avec les démarches territoriales et projets locaux	G-2	Existence de synergies ou de projets collectifs entre le site N2000 et des projets de territoire	Nombre réunions assistées / organisées, nombre de projets ou actions collectives	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
H1 : animation auprès des acteurs locaux pour promouvoir les outils du document d'objectifs	H-1, H-2, H-5	Animation et sensibilisation réalisées auprès des groupes d'acteurs concernés, réunions, résultats	Nombre de réunions / thèmes et taux de contractualisation, surfaces	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
H2 : définition des secteurs à enjeux et promotion des outils pour leur protection	H-3, H-4	Communication faite sur les zones à enjeu et moyens de protection mis en place	Surfaces préservées par des moyens N2000 et autres	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
H3 : identification et suivi des projets soumis à étude d'incidence, soutien aux collectivités et professionnels concernés	H-3	Avis d'incidences réalisés, projets soumis et concertation avec les acteurs concernés	Nombre projets suivis, de réunions d'appui technique	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
H4 : prise en compte des possibilités ou opportunités d'extensions du site	H-4	Secteurs à enjeu intégrés ou placés dans le cadre d'une politique de gestion autre	Nombre de réunions, surfaces ajoutées / surfaces d'IC ajoutées	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob

SYNTHESE

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures de gestion sera réalisée après 6 ans d'animation du DOCOB. L'objectif de cette évaluation sera de mettre en avant l'impact réel des mesures de gestion sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Selon les conclusions de cette évaluation, les mesures pourront être ajustées et réorientées pour s'adapter au contexte socio-économique et environnemental du site mais également aux outils techniques et financiers disponibles. Les mesures seront maintenues ou revues selon leurs pertinences et de nouvelles pourront être créées selon les nouveaux enjeux mis en avant.

Un suivi de l'avancement de la mise en œuvre du DOCOB sera réalisé annuellement et présenté en comité de pilotage qui pourra décider de réajuster certaines mesures si nécessaire.

8.4- SUIVI : TABLEAUX 15, 16, 17 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

SUIVI : TABLEAU 15 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels (selon l'annexe I de la directive 92/43)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface (ha ou %)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140-1	< 0,1 ha 0,01%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	0,5 ha 0,06%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Mares dystrophes naturelles	3160-1	< 0,1 ha 0,01%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260-1	Données indisponibles	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Junipérais secondaires planitiaires à montagnards à Genévrier commun	5130-2	0,12 ha 0,01%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pelouses pionnières des dalles calcaires montagnardes	6110-2*	< 0,1 ha 0,01%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles du Jura sur sols peu évolués	6170-8	1,3 ha 0,2%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pelouses calcicoles subatlantiques des mésoclimats froids de l'Est	6210-10	11,5 ha 1,5%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	6210-15	64,8 ha 8,3%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pelouses calcicoles xérophiles continentales des corniches arides du Jura	6210-34	2,4 ha 0,3%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, submontagnards à montagnards continentaux	6410-3	2,1 ha 0,3%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	< 0,1 ha 0,01%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	8,6 ha 1,1%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles	6430-6	2,5 ha 0,3%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation

Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles	6510-6	0,2 ha 0,02%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	< 0,1 ha 0,01%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura	6520-4	97,6 ha 12,5%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Végétation des tourbières hautes actives	7110-1*	4,9 ha 0,6%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	7120-1	3 ha 0,4%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Tourbières de transition et tremblantes	7140-1	3 ha 0,4%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Végétation des bas-marais neutro-alcalins	7230-1	8,8 ha 1,1%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Éboulis calcaires montagnards à subalpins à éléments moyens et gros des Alpes et du Jura	8120-5	0,1 ha 0,01%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Éboulis calcaires collinéens à montagnards à éléments moyens et gros, du Jura	8130-2	0,9 ha 0,1%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	8160-3*	2,1 ha 0,3%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	Données indisponibles	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130	156,6 ha 20,1%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée	9130-12	1,6 ha 0,2%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Hêtraies, hêtraies sapinières calciclines à Orge d'Europe	9130-9	25,6 ha 3,3%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180*	14,8 ha 1,9%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Boulaies pubescentes tourbeuses de plaines	91D0-1*	8,5 ha 1,1%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pessières de contact des tourbières bombées	91D0-4*	0,7 ha 0,1%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Frênaies-érablaies des rivières à eaux vives sur calcaires	91E0-5*	1 ha 0,1%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation

SUIVI : TABLEAU 16 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE

Espèces d'intérêt communautaire (selon l'annexe II de la directive 92/43)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	<i>Hypne brillante</i>	6216	donnée non disponible	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
<i>Euphydrys aurinia</i>	<i>Damier de la Succise</i>	1065*	donnée non disponible	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
<i>Lycaena helle</i>	<i>Cuivré de la bistorte</i>	4038	donnée non disponible	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
<i>Lynx lynx</i>	<i>Lynx boréal</i>	1361*	donnée non disponible	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
<i>Barbastella barbastellus</i>	<i>Barbastelle commune</i>	1308	donnée non disponible	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
<i>Myotis myotis</i>	<i>Grand murin</i>	1324	donnée non disponible	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
<i>Myotis emarginatus</i>	<i>Murin à oreilles échancrées</i>	1321	donnée non disponible	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation

SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (15, 16, 17)

L'état de conservation des habitats naturels sur le site est globalement très peu connu. Un nouvel inventaire devra être réalisé pour établir un état de référence. Après plusieurs années de mise en œuvre du DOCOB, cet inventaire devra être à nouveau réalisé afin d'évaluer concrètement l'impact des mesures mises en œuvre sur la préservation et la restauration de ces habitats d'intérêt communautaire. Elle devra prendre en compte le temps de réponse et d'évolution des habitats.

Les données disponibles sur les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial présentes sur le site sont insuffisantes pour évaluer qualitativement et quantitativement les populations. Des inventaires et suivis devront être réalisés dès les premières années de mise en œuvre du DOCOB pour établir un état de référence (mesures E1 et E2). Ainsi les données de présence actuelles devront être complétées par des estimations d'effectifs de populations et de leur l'état de conservation.

Le suivi régulier des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB fait l'objet de la mesures E3.

CONCLUSION

Localisé au sein de l'une des plus belles cluses du massif jurassien, le site présente une biodiversité exceptionnelle avec une juxtaposition de zones humides (tourbières, cours d'eau et prairies humides) dans les fonds de vallées, de pelouses sèches et forêts de ravin sur les falaises et versants environnants. Le site regroupe notamment tous les stades typiques de la formation des tourbières jurassiennes dont l'intérêt floristique et faunistique est remarquable : 2 espèces de rhopalocères d'intérêt communautaire. Les falaises, corniches calcaires et vires de la Cluse accueillent plusieurs habitats mésophiles à xérophiles peu fréquents dans la région, une diversité de reptiles et sont de bons sites de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux protégés (faucon pèlerin, hibou grand-duc, etc.). Le site accueille enfin 3 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire. La connaissance du site est encore faible et les inventaires futurs permettront de la compléter.

Différentes atteintes menacent cependant la préservation de ces milieux. Les tourbières du site et notamment celle du Frambourg ont été malmenées par le passé et ces atteintes ont encore des impacts notoires sur les habitats (extraction de tourbe avec drainage, enrichissement du milieu). En lien direct avec cette tourbière, la Morte, qui s'écoule sur environ 4 km dans le site, a été rectifiée et son lit modifié sur la majorité de son tracé. Le fonctionnement hydrologique et biologique du secteur en est affecté et cela se traduit par la régression de types d'habitats et d'espèces, une diminution de la qualité des eaux, etc. Des mesures de restauration et de gestion doivent rapidement être mises en œuvre pour neutraliser ces atteintes. Les acteurs de l'agriculture et de la sylviculture ont des rôles importants à jouer dans cette démarche avec respectivement 37% et 34% des surfaces du site concernées. De plus, traversé par plusieurs axes routiers importants dont la RN57 (20 000 véhicules/jour), le site est un carrefour emprunté par de nombreux travailleurs frontaliers (entre Besançon/Pontarlier et les cantons de Vaud et Neuchâtel). Aux impacts directs et indirects de ce transit sur la qualité de l'air et de l'eau, les habitats et espèces patrimoniales présentes, s'ajoute une forte pression foncière pouvant occasionner la destruction de surfaces d'habitats d'intérêt communautaire. Un des enjeux du site Natura 2000 sera de veiller à la réelle prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques de développement du territoire.

Les mesures proposées dans ce document d'objectifs découlent du diagnostic et des enjeux mis en avant à l'échelle du site mais s'inscrivent également dans une démarche globale portée sur l'ensemble des sites Natura 2000 du territoire. Le site « Complexe de la Cluse et Mijoux » constitue en effet avec le site « Lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin », « Bassin du Dugeon » et le site « Tourbières, lac de Remoray et zones environnantes », une trame de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qu'il est indispensable de protéger pour le maintien de certains habitats et espèces rares. L'implication et la coopération de l'ensemble des collectivités, des acteurs locaux et des usagers permettront de porter cette démarche. Le travail de concertation mené pour l'élaboration de ce DOCOB constitue une base qu'il faudra entretenir pour permettre la mise en place d'actions sur le long terme. La présence du château de Joux et du fort Malher dans le périmètre représente de plus une porte d'entrée à valoriser pour la sensibilisation aux enjeux environnementaux des nombreux visiteurs qui parcourent le site chaque année (environ 60 000 en 2012).

BIBLIOGRAPHIE

Rapports, études

- Bureau de recherches géologiques et minières, Carte géologique de la France à 1/50 000 – Pontarlier
- Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs - Territoire de Belfort, Plan de développement de massif des Rives du Dugeon 2012-2015
- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- DIREN Franche-Comté, Description des ZNIEFF du site, 2005
- Espace Nature, Etude des habitats naturels du complexe de la Cluse-et-Mijoux, zone sud-est - Rapport d'étude, mars 2001, 48 pages
- Espace Nature, Etude des habitats naturels du complexe de la Cluse-et-Mijoux, zone ouest - Rapport d'étude, novembre 1999, 48 pages
- Ferreti, B (2013), La mobilité transfrontalière du bassin de vie de Pontarlier, stagiaire DREAL-FC, 24 pages
- Ferrez, F et Guyonneau, J (2005), Connaissance de la flore rare et menacée de Franche-Comté, *Carex cespitosa* L.. Conservatoire botanique de Franche-Comté, 16 pages.
- Gaudriot Ingénieur Conseil (2000), RN57 Pontarlier-Les Hopitaux Vieux, Dossier de concertation (extrait), DDE du Doubs, 38 pages
- GIRARDOT, J et ROBBE, N / Cabinet Reilé (2011), Etude de détermination des volumes prélevables dans le sous-bassin du Haut Doubs Délimitation des ressources majeures pour l'eau potable sur la masse d'eau « Alluvions du Dugeon, Nappe de l'Arlier » Rapport d'étape – PHASE II, 79 pages.
- Maillefer & Hunziker / Atelier Atena / Espace Nature, Etude et cartographie de la végétation sur le site Natura 2000 « Complexe de la Cluse-et-Mijoux » - Rapport d'étude, avril 2009, page 34
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- Office National des Forêts, Révision d'aménagement forestier 2004-2023 – Forêt de la commune de la Cluse-et-Mijoux, 47 pages
- Office National des Forêts, Révision d'aménagement forestier 2006-2025 – Forêt communale de Les Fourgs, 60 pages
- Office National des Forêts, Révision d'aménagement forestier 2003-2022 – Forêt communale de Oye et Pallet, 39 pages
- PAUL J-P, 2008. Liste rouge des Mammifères (hors Chiroptères), Oiseaux, Reptiles et Amphibiens en Franche-Comté, LPO FC, 18p
- ROCAMORA, G. et al. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- RWB France Sarl, Etude préalable à la définition du programme d'aménagement et de gestion du ruisseau de la Morte – Rapport final, Communauté de communes du Larmont, juillet 2008, 114 pages
- A.SCHWARTZMANN Urbaniste (2008 et 2013), Plan local d'urbanisme de la commune de la Cluse-et-Mijoux et révision simplifiée.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- Sciences Environnement (2012), Elaboration du plan local d'urbanisme Les Fourgs (25) – Environnement et paysage – Phase 1 :Etat initial de l'environnement
- TERRAZ, L. et al (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.

- TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- UICN (2008, 2009, 2011), Liste rouge France
- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Données brutes

- L.Beschet, E.Cosson, J.Gardet, S.Roue, J-L.Lambert, J.Claude, P-M.Aubertel et B.Schouwey : Observation chiroptères, odonates, mammifères, - orthoptères, hétéroptères, amphibiens, reptiles et botaniques entre 1994 et 2013.
Centre National de la Propriété Forestière – Délégation de Franche-Comté : propriété forestière privée dans le site Natura 2000 et les communes du site
 - Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs - Territoire de Belfort : Recensement agricole 2000 et 2010 pour les communes du site Natura 2000
 - Conseil général du Doubs :
 - données relatives aux Espaces Naturels Sensibles du territoire
 - éléments fonciers du site Natura 2000
 - Conservatoire botanique national de Franche-Comté-Observatoire Régional des Invertébrés :
 - Flore : espèces à enjeux géolocalisées au sein et pourtour du sites N2000, espèces qui ne sont pas à enjeux géolocalisées dans le site et données localisées dans les communes Oye-et-Pallet, La Planée, Malpas, Les grangettes et Cluse-et-Mijoux, géolocalisées, 1977 à 2012
 - Faune : espèces prioritaires pour les Rhopalocères, les Odonates et les Orthoptères sur le site
 - Fédération des chasseurs du Doubs : prélèvements effectués sur les communes du site Natura 2000 entre 2008 et 2013
 - Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté, Observation des espèces d'amphibiens, mammifères, oiseaux et reptiles entre 2002 et 2013 sur le site.
 - Office de Tourisme de Pontarlier : capacité d'accueil touristique des communes du site Natura 2000 en 2013
- Autres communications : A.Rousselet, R.Clerc (ONF), M.Haffner (ONF), C.Guinchard (ONCFS), F.Poirier (ONCFS), E.Guichon (DREAL-FC), C.Pernin (CCL), J-L.Corderex (CCL), N.Chabot (CCL), C.Rousset (AAPMA La Gaule de Joux), CRPF, J-L.Lambert (ONEMA), Y.Louvrier, etc.

Sites Internet

Inventaire national du patrimoine naturel : <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
 Bureau de recherches géologiques et minières : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/>

ANNEXES

ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM : Association nationale des élus de la montagne
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
RGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG : Conseil général
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels

CR : Conseil régional
CROS : Comité régional olympique et sportif
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité
DCE : Directive cadre sur l'eau
DCO : Demande chimique en oxygène
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DNE : Doubs nature environnement
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DPM : Domaine public maritime
DRAE : Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (devenue DIREN avec les SHC)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts
EDF : Électricité de France
ENF : Espaces naturels de France
ENGEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENS : Espace naturel sensible

EP : Établissement public
EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FCNE : Franche-Comté nature environnement
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FEP : Fonds européen pour la pêche
FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
FNE : France nature environnement
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNRPFSS : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
FPCR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
FSE : Fonds social européen
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
GIP : Groupement d'intérêt public
IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)
INRA : Institut national de la recherche agronomique
ISTE : Institut des sciences et techniques de l'environnement de l'université de Franche-Comté
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)

MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MES : Matières en suspension
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONG : Organisation non gouvernementale
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PCB : Polychlorobiphényles
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion
RHP : Réseau hydrologique et piscicole
RBd : Réserve biologique domaniale
RBi : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
RNV : Réserve naturelle volontaire
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFPEM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères

SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)

SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)

SIG : Système d'information géographique

SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)

SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire

SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)

SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain

SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux

UE : Union européenne

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement

WWF : World wildlife fund

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)

ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur

la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)
Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DIREN)
Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation
En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)
Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de

commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement
Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice
Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire
Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire
Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux
Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il

prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque

Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de « raisons impératives d'intérêt public majeur » pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en « l'absence de solutions alternatives ». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littorales de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées.

Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systematique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un

état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

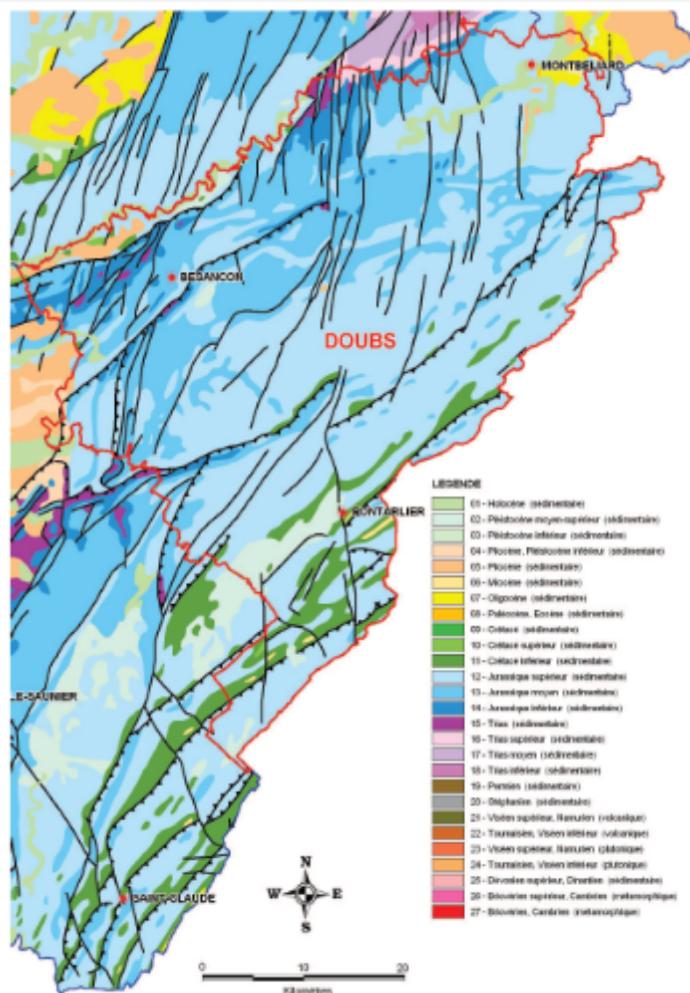
ANNEXE 3 : cartes obligatoires et optionnelles

Liste des cartes	Cartes obligatoires	Cartes optionnelles (peuvent être mises en annexes)	Commentaires
Carte de localisation du site	X		Carte de présentation générale commune à tous les sites dans la partie « présentation générale » de Natura 2000 – fournie avec le Docob synthétique
Carte officielle (FSD) des limites du site au 25000ème	X		Carte correspondant à la « fiche d'identité » de chaque site – à réaliser par l'opérateur
Carte de périmètre d'étude à une échelle adaptée (carte de travail du gestionnaire)		X	
Carte du parcellaire (cadastre)		X	
Carte des propriétés du site		X	
Carte des aires protégées sur le site	X		
Carte géologique		X	
Carte topographique		X	
Carte des grands milieux		X	
Carte en lien avec la conditionnalité		X	
Cartes des activités humaines	X		
Carte des habitats d'intérêt communautaire (directive 92/43)	X (pour la directive 92/43)	X (pour la directive 79/409)	
Cartes des espèces d'intérêt communautaire (92/43 ou 79/409)	X	X	Une seule carte si le site est désigné au titre des deux directives 92/43 ou 79/409 avec des périmètres identiques
Carte de localisation des espèces remarquables (hors 92/43 ou 79/409)		X	
Carte des grands objectifs de gestion	X		
Carte de localisation des mesures	X		
Carte de l'état de conservation des habitats de la directive (92/43)	X		
Carte de l'état de conservation des espèces de la directive (92/43 ou 79/409)	X		

Les cartes obligatoires et optionnelles sont rattachées à chaque tableau. Seules peuvent être ajoutées les mentions « données non disponibles ». En cas d'indisponibilité momentanée et en attendant leur réalisation par l'opérateur, les cartes obligatoires ne seront pas remplacées par d'autres. Si les cartes obligatoires ne sont pas disponibles dans un premier temps, on doit notifier dans le tableau la mentions « Donnée non

disponible ». Si malencontreusement il s'avérait que ces cartes ne sont pas adaptées au site il faudrait ajouter la mention « Sans objet » dans le tableau ou dans le texte de synthèse.

La liste des cartes (numéro de la carte et titre) est placée en annexes. On doit numéroter toutes les cartes de la manière suivante « carte n°xx » qui renvoie à la liste des cartes placée dans les annexes.



Etude PPRI Doubs amont

ANNEXE 4 : codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturales	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traïnants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides

242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endiguages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune

500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		

Document d'objectifs Natura 2000

Guide pour une rédaction synthétique

Luc TERRAZ

